

Commune de Vandières

Plan Local d'Urbanisme



Porter à connaissance du PNR

Projet arrêté le 10 juin 2025

Projet mis à l'enquête du 10/11 au 09/12/2025

Projet approuvé le



Montagne de Reims

PORTER-A-CONNAISSANCE

Commune de Vandières

- Elaboration d'un PLU -



SOMMAIRE

NOTE GENERALE	
La commune de Vandières dans le Parc.....	
Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims	
La charte du Parc	
Les effets du classement.....	
VENTEUIL : GENERALITES	
ENVIRONNEMENT	
Thème 1 : Ressource sols et sous-sols	
Thème 2 : Climat	
Thème 3 : Ressource en eau	
Thème 4 : Biodiversité	
Thème 5 : Trame Verte et Bleue.....	
PAYSAGE BATI ET NON BATI	
Thème 1 : Grands Paysages.....	
Thème 2 : Consommation et organisation de l'espace	
Thème 3 : Identité locale	
ANNEXES	
Données économiques et touristiques	
Cartographie	
Etude zones humides	

NOTE GENERALE

LA COMMUNE DE VANDIERES DANS LE PARC

Le territoire de la commune de Venteuil est inclus en totalité à l'intérieur du périmètre du Parc naturel régional de la Montagne de Reims. La commune a renouvelé son adhésion au Syndicat Mixte du Parc et a validé sa charte par délibération en date du 28 juillet 2008.

LE PARC NATUREL REGIONAL DE LA MONTAGNE DE REIMS

Créé par la Région le 28 septembre 1976, le Parc de la Montagne de Reims, au titre des Parcs naturels régionaux, a pour mission de :

- Protéger le patrimoine naturel et culturel riche et menacé, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages ;
- Contribuer à l'aménagement des territoires ;
- Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
- Assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines précités et contribuer à des programmes de recherche.

L'assise législative des Parcs naturels régionaux a dernièrement été renforcée par les lois du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux (loi DTR) et du 14 avril 2006 relative aux Parcs nationaux, Parcs naturels marins et Parcs naturels régionaux. La législation des Parcs naturels régionaux est inscrite aux articles L.333-1 à L.333-4 et R.333-1 à R.333-16 du Code de l'environnement.

LA CHARTE DU PARC

Le Parc naturel régional est régi par une charte mise en œuvre sur le territoire par le syndicat mixte, organisme public responsable de l'aménagement et de la gestion du Parc.

La charte du Parc définit les domaines d'intervention du syndicat mixte et les engagements de l'Etat et des collectivités territoriales permettant de mettre en œuvre les orientations et les mesures de protection, de mise en valeur et de développement du territoire qu'elle détermine (R333-2 du Code de l'Environnement).

La charte comporte notamment deux pièces à prendre en considération à l'occasion de l'élaboration, de la révision ou de la modification d'un document de planification spatiale (SCOT, etc.) ou de documents d'urbanisme (PLU, Carte Communale, etc.) à savoir :

- le dossier « OBJECTIF 2020 » : rapport comprenant les orientations et les mesures de protection, de mise en valeur et de développement envisagées pour les douze années à venir et notamment les principes fondamentaux de protection des structures paysagères sur le territoire du Parc;
- le Plan de Parc qui lui est associé : transcription cartographique des orientations et mesures inscrites dans la charte, dont les dispositions s'imposent en termes de compatibilité aux documents d'urbanisme.

Ces documents ont été validés par le Conseil National de Protection de la Nature lors de sa séance du 9 février 2009. Aux vues de cet avis et des délibérations des conseils municipaux des communes concernées incluses dans le périmètre du Parc, le label PARC NATUREL REGIONAL a été renouvelé pour une période de douze ans à la Montagne de Reims par Décret du 4 mai 2009.

LES EFFETS DU CLASSEMENT

Outre le fait, conformément à l'article 2, alinéa 1, de la Loi du 10 Juillet 1976, que les documents d'urbanisme doivent respecter les préoccupations environnementales, ceux-ci doivent désormais être compatibles avec les orientations et les mesures de la charte (cf. articles L.333-1 du Code de l'environnement et L.122-1-5 et L.111-1-1 du Code de l'urbanisme). Le syndicat mixte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims doit être également associé à l'élaboration des PLU (L.121-4 du Code de l'urbanisme).

« L'Etat et les collectivités territoriales adhérant à la charte appliquent les orientations et les mesures de la charte dans l'exercice de leur compétences sur le territoire du Parc. Ils assurent, en conséquence, la cohérence de leurs actions et des moyens qu'ils y consacrent. Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les orientations et les mesures de la charte. » (L.333-1)

D'une manière générale pour toutes les communes du Parc (adhérentes et associées)

i

Le rapport de présentation du document d'urbanisme devra identifier et délimiter les éléments de paysage à protéger et à mettre en valeur puis définir, le cas échéant, dans les règlements de zone, les prescriptions de nature à assurer leur protection en déterminant les règles concernant l'aspect extérieur des constructions, leurs dimensions et l'aménagement de leurs abords.

*Au regard de la **protection des milieux**, les documents d'urbanisme devront :*

Article 5 de la charte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims

- Protéger les zones naturelles sensibles d'intérêt remarquable (ZNSIR) figurées au plan du Parc, ainsi que les zones humides, vis-à-vis de toute forme d'urbanisation ou d'aménagement. Dans les ZNIEFF de type II, les modes d'occupation de l'espace restent soumis à des conditions particulières (art 12).
- Maintenir la fonctionnalité des corridors biologiques identifiés au plan du Parc.

*Au regard de la **protection des paysages** :*

Au plan du Parc, ont été délimitées des Zones d'Intérêt Paysager Majeur (ZIPM) présentes sur le territoire. Dans l'objectif de s'assurer de la protection des vues éloignées et rapprochées de la Montagne de Reims, la charte du Parc prévoit plusieurs mesures qui s'appliquent spécifiquement à ces zones :

Article 3 de la charte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims

- N'autoriser aucun projet d'aérogénérateur de grande dimension sur leur territoire avant les conclusions de l'étude territoriale d'intégration de l'éolien initiée par le Parc.
- Ne pas autoriser l'ouverture de nouvelles carrières dans les zones naturelles sensibles d'intérêt remarquable (ZNSIR) et dans les zones d'intérêt paysager majeur (ZIPM). Il peut exceptionnellement être dérogé à cette règle pour autoriser les affouillements prévus dans la nomenclature des installations classées, ou son équivalent, et dont l'objet premier a motivé une déclaration d'utilité publique (pour espace dédié aux loisirs, pour centre de stockage de déchets ultimes...) ainsi que pour le renouvellement ou l'extension limitée de carrières existantes.
- Ne pas autoriser l'implantation de nouveaux terrains destinés à la pratique permanente de sports motorisés, ou sources de nuisances sonores importantes (cf. article 25).

- Limiter la hauteur des pylônes de radiotéléphonie mobile à 12 mètres dans les zones d'intérêt paysager majeur. Il peut exceptionnellement être dérogé à cette règle pour permettre la couverture des zones blanches.

Article 5 de la charte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims

- Protéger les zones d'intérêt paysager majeur reportées au plan du Parc, vis-à-vis de toute forme d'urbanisation ou d'aménagement incompatible avec leur vocation.
- Protéger les sites géologiques remarquables identifiés au plan du Parc.
- Préserver le vignoble classé AOC hors des limites bâties, en donnant la priorité au réinvestissement des tissus urbains existants et en restreignant la possibilité d'extension de l'urbanisation à la continuité directe de terrains déjà bâtis dans le cas où la configuration géographique ne permet aucune évolution de l'urbanisation hors zone AOC.
- Protéger la continuité des franges boisées en ligne de crête sur le pourtour de la Montagne de Reims.
- Réaliser une étude préalable d'intégration paysagère avec avis favorable du Parc pour toute implantation de nouvelle zone d'habitat ou zone d'activités agricoles, viticoles ou artisanales.
- Définir des objectifs de logements locatifs aidés à atteindre.

Article 8 de la charte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims

- Interdire toute architecture ou éléments architectural en référence à une architecture traditionnelle extérieure au territoire.

L'ensemble de ces éléments pourrait figurer dans le rapport de présentation en vis à vis de la carte du Plan de Parc (cf. annexes).

VANDIÈRES : GENERALITES

Le territoire de la commune de Vandières, située sur le Flanc sud de la Montagne de Reims, est inclus dans une Zone d'Intérêt Paysager Majeur (ZIPM) inscrite au Plan du Parc (cf. annexes). La nécessaire compatibilité des documents d'urbanisme avec les mesures et orientations de la Charte du Parc, impose dans ces secteurs le respect des articles 3, 5 et 12 (cf. note générale).

La commune de Vandières, qui compte 347 habitants en 2013 pour une superficie de 1315 ha, appartient à la Communauté de communes Ardre et Châtillonnais.



*Source : Recensement de la population 2010 - INSEE

ENVIRONNEMENT

THEME 1 : RESSOURCE SOLS ET SOUS-SOLS

Géomorphologie

La Montagne de Reims présente une structure de plateau élevé couronné par les argiles à meulières. Ce plateau est limité sur son pourtour par la côte de l'Île de France. Cette cuesta marque le contact entre les affleurements crayeux qui constituent la base du relief et les assises tertiaires empilées au-dessus de la craie.

Le plateau est profondément entaillé par des cours d'eau. Le fond de ces vallons repose sur la craie. Par contre, les versants des vallons et ceux de la cuesta sont souvent recouverts par une épaisse couche de formation colluviale composé d'un mélange d'argile, de limon et de débris de meulières.

Pédologie

Les sols sont d'une importante hétérogénéité. Les textures les plus communes en Montagne de Reims sont des textures limono argilo sableuse et argilo limono sableuse.

Les sols sont formés également par la craie, faisant la transition entre le massif de la Montagne de Reims et la vallée de la Marne.

Types d'aménagements et de gestion afin d'éviter le ruissellement sur les parcelles viticoles :

La couverture de sol permet de limiter l'impact de la pluie, du ruissellement et de favoriser l'infiltration. Pour cela, différentes techniques peuvent être utilisées :

- Enherber entre les rangs : augmentation de la perméabilité des sols, maintien des agrégats terreux, ralentissement des écoulements, dépôts des matériaux entraînés à l'amont. Cependant, certaines conditions sont à respecter, comme l'ensemencement adapté (espèces, dates...), l'homogénéité de la couverture en herbe et son entretien.
- Mise en place de haies en bordure de parcelles ou le long de certaines fourrières.
- Préserver les lisières forestières.
- Maintien et réhabilitation des murets en pierre : l'eau est évacuée par drainage naturel. L'évacuation est facilitée par la présence d'une bande enherbée entre les vignes et le muret.
- Modification des plantations de vignes, lorsque cela est possible, planter les rangs transversalement à la pente et limiter la longueur des rangs par des bandes enherbées créant une rupture de pente.
- Maitriser les écoulements sur les chemins ou fourrières en mettant en place un enherbement systématique des fourrières, reprofiler les fourrières et les chemins d'exploitation.
- (Voir les différentes techniques identifiées par la Chambre d'Agriculture, service érosion du vignoble, le CIVC et le Parc)

Types d'aménagements et de gestion de l'espace agricole de grande culture :

Des haies sont à maintenir et/ou peuvent être recrées afin d'obtenir un paysage plus attrayant et diminuer l'érosion du sol (hydraulique et aérien). De plus, elles sont utiles pour la faune (avifaune, petite faune...) dans le but de traverser les espaces de grandes cultures.

Des aides peuvent être accordées par différents organismes (Fédération des chasseurs, Région...) dans le but de restaurer les corridors écologiques.

THEME 2 : CLIMAT

La région est concernée par un climat de type océanique dégradé caractérisé par des écarts annuels de température important et notamment un abaissement prononcé des températures hivernales. La température moyenne des 3 mois les plus froids est proche de 0°C.

Les printemps sont secs, le maximum des précipitations se situant à l'automne. La pluviosité moyenne est de 650 à 900 mm pour une température moyenne de 11°C.

La climatologie, plus particulièrement la pluviométrie, est un paramètre important dans le mécanisme de ruissellement. Deux types de pluies sont bien identifiés :

- Les pluies d'hiver de longue durée et de faible intensité ;
- Les pluies d'orage de courte durée et de forte intensité.

Des averses violentes brèves et localisées surviennent du printemps au début de l'automne. Ces averses sont souvent responsables du ruissellement, de crues et des débits de pointe plus forts. En hiver, les précipitations sont prolongées, avec une grande quantité d'eau.

Glissement de terrain

Vandières est compris dans le PPR « Côte Ile-de-France secteur Vallée de la Marne ». Le territoire du Parc est concerné par des phénomènes de remontée de nappe et de coulées de boue liées au ravinement. Ils sont accentués dans les parcelles agricoles par les sols laissés à nu et la disparition des éléments fixes du paysage qui favorisaient l'infiltration des eaux. L'augmentation des surfaces imperméabilisées par changement d'affectation et la réalisation d'aménagements hydrauliques individuels sont des facteurs d'aggravation. Le but est de limiter les facteurs aggravants tels que les défrichements, exhaussements, affouillements en promouvant des pratiques permettant de réguler les flux d'eau par la préservation ou la création de haies, la reconstitution de bandes enherbées et la préservation des zones humides, des champs d'expansion naturelle des crues.

Le secteur de la Côte d'Ile de France se révèle être un secteur propice aux glissements de terrains compte tenu :

- d'un contexte géologique et hydrologique très défavorable : présence sur l'ensemble du périmètre de terrains de l'ère tertiaire argileux ou marneux à faibles caractéristiques mécaniques avec la présence de nappes aquifères au toit de ces formations imperméables ;
- de la présence d'une pente moyenne à forte au niveau des versants et au niveau de la cuesta encaissant les cours d'eau ;
- d'autres facteurs : climat, facteurs anthropiques (rejets de drainage, défrichements, viticultures, ...).

RECOMMANDATIONS/INTEGRATION DOCUMENT D'URBANISME :

Prendre en compte le règlement du Plan de Prévention des Risques naturels Glissement de Terrain (PPRn GT).

THEME 3 : RESSOURCE EN EAU

Les argiles à meulière et les limons de couverture retiennent une nappe superficielle à l'origine de l'hydromorphie du plateau. Cette nappe se manifeste par l'existence de mares installées dans les anciennes excavations de meulière ou encore par la présence de plans d'eau.

Les eaux de surface

L'article L.211-1 a pour objet une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau; cette gestion prend en compte les adaptations nécessaires au changement climatique et vise à assurer :

- La prévention des inondations et la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides
- La protection des eaux et la lutte contre toute pollution par déversements, écoulements, rejets, dépôts directs ou indirects de matières de toute nature et plus généralement par tout fait susceptible de provoquer ou d'accroître la dégradation des eaux en modifiant leurs caractéristiques physiques, chimiques, biologiques ou bactériologiques, qu'il s'agisse des eaux superficielles, souterraines ou des eaux de la mer dans la limite des eaux territoriales...

RECOMMANDATIONS/INTEGRATION DOCUMENT D'URBANISME :

Afin de conserver ou restaurer un bon état écologique du cours d'eau comme le prévoit la Directive Cadre sur l'Eau et de préserver la biodiversité, il est primordiale de :

- conserver et protéger les boisements directement connectés au cours d'eau,
- respect les prescriptions relatives aux activités agricoles, viticoles, artisanales ou industrielles,
- lutter contre le ruissellement, l'érosion des sols et réduire les fuites de résidus de produits phytosanitaires,
- sensibilisation au suivi et conseil pour des pratiques phytosanitaires raisonnées,
- mise en place d'un observatoire des pratiques viticoles...

Selon l'axe 2 de la charte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims, [« Affirmer la vocation d'exemplarité environnementale du Parc », Objectif 6 « Préserver à long terme la ressource en eau », Article 14 « Gérer la ressource en eau comme un capital »] ; les communes et les intercommunalités s'engagent à tout mettre en œuvre pour assurer la protection et la gestion de la ressource (protection de captage, unité de traitement des eaux usées), à promouvoir les pratiques favorables à la préservation de cette ressource.

Station de captage d'eau potable

Un périmètre de protection de captage d'eau potable limite l'espace réservé réglementairement autour des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable, après avis d'un hydrogéologue agréé. Les activités artisanales, agricoles et industrielles, les constructions y sont interdites ou réglementées afin de préserver la ressource en eau, en évitant des pollutions chroniques ou accidentelles. On peut distinguer réglementairement trois périmètres :

- le périmètre de protection immédiate où les contraintes sont fortes (possibilités d'interdiction d'activités),
- le périmètre de protection rapprochée où les activités sont restreintes,
- le périmètre éloigné pour garantir la pérennité de la ressource.

Les communes s'engagent au travers leur document d'urbanisme à préserver les éléments du terroir communal favorables à la régulation des flux et à l'autoépuration (préservation des boisements, des zones humides...) en particulier dans les bassins d'alimentation de captage (BAC).

La commune de Vandières est concernée par 3 secteurs de captages d'eau :

- Un périmètre de protection immédiat, rapproché et éloigné de captage aux lieudits le « Champ de Dormans » et « Terres Navarre » ;
- Un périmètre de protection rapproché et éloigné de captage au lieudit « Dessous du bois de Trotte » ;
- Un périmètre de protection rapproché et éloigné de captage au lieudit « Bois du Roi ».

Le risque inondation

Depuis 2005, la DDT de la Marne a souhaité engager les études du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) du secteur d'Épernay par débordement de la Marne, ce secteur couvrant 29 communes de Tours-sur-Marne à Courthiézy. Le PPRI du secteur d'Épernay se substitue au Plan de Surfaces Submersibles (PSS) et au Plan d'Exposition au Risque d'Inondation de 1992

(R.111-3 du Code de l'Urbanisme) sur le territoire des communes soumises à cette étude, documents permettant déjà à l'heure actuelle la limitation de l'urbanisation des zones inondables. Courant 2013, les études techniques de ce futur PPRi d'une durée totale d'environ deux ans ont été lancées et portent sur :

- la réalisation d'un inventaire des données historiques et la cartographie des phénomènes naturels,
- la qualification et cartographie de l'aléa,
- la qualification et cartographie des enjeux,
- la production du zonage réglementaire.

Le PPRi du secteur d'Épernay sera prescrit à l'issue des études techniques sur le périmètre qui s'avérera le plus pertinent. Ce PPRi est en cours de finalisation.

RECOMMANDATIONS/INTEGRATION DOCUMENT D'URBANISME :

Prendre en compte le règlement du PPRi.

Les zones humides

La connaissance de l'existence de zones humides sur un territoire est un préalable à leur préservation et à leur restauration. L'identification et la localisation cartographique précise des zones humides a été une étape indispensable à leur prise en compte dans les politiques sectorielles sur le territoire du Parc. L'inventaire des milieux humides sur le territoire du Parc naturel régional de la Montagne de Reims a pour objectif principal d'améliorer les connaissances et d'évaluer la possibilité de préserver tout ou partie des zones humides du territoire.

Étant donné que l'échelle de restitution de l'étude est au 1/5000e, cette étude n'étant pas suffisamment précise en termes de contour réglementaire des zones humides pour être intégrée comme telle dans un document d'urbanisme. Cet inventaire permet d'alerter la commune, les services de l'État ainsi que les porteurs de projet des risques d'atteintes aux zones humides.

Cet inventaire ne s'inscrit pas dans le cadre réglementaire strict imposé par la directive cadre sur l'eau et par les arrêtés appliquant les articles L. 214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement (arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides). Ainsi, la cartographie des zones humides a été réalisée au moyen des éléments imposés dans l'arrêté (présence d'une végétation hygrophile et/ou d'un sol hydromorphe) sans atteindre un niveau de précision réglementaire.

- ZH_Semoigne_001 : Bois de Nogent à Vandières

Cette zone humide de tête de bassin versant du ruisseau de Vandières est située en aval des zones de sources de plusieurs écoulements. Le ruisseau de Vandières se jetant dans le ruisseau de la Brandouille, lui-même affluent de la Semoigne. Le cours en aval de la zone humide est rectifié.

- ZH_Semoigne_002: Terre de la Cense à Vandières

La zone humide rivulaire est en bordure du ruisseau de Vandières et à la confluence de plusieurs émissaires agricoles. L'encaissement du ruisseau de Vandières perturbe le fonctionnement de cette zone humide. À l'origine, une végétation humide devrait recouvrir l'ensemble du cours d'eau. Cette zone humide correspond à une ripisylve résiduelle.

- ZH_Semoigne_003 : Le moulin le compte

Zone humide de fond de vallon du ruisseau de la Brandouille, la ripisylve et les boisements rivulaires possèdent un cortège floristique sélectionné, enrichi en frêne avec une faible présence d'aulnes. La zone humide est caractéristique du paysage du Tardenois.

- ZH_Semoigne_004 : Trotte

Le bassin de décantation des eaux provenant du village de Trotte héberge une végétation rivulaire. Cette zone humide, entièrement anthropique, est située sur les terrains humides de remblais autour des bassins.

- ZH_Marne4_001

La zone humide est rivulaire et ponctuelle au sein de la zone alluviale de la Marne. La végétation rivulaire lacunaire et le fossé ne débordant jamais, engendre une zone humide potentiellement liée à une hydromorphie du sol résultant de la formation d'une ancienne dépression hydromorphe au sein de la zone alluviale.

- ZH_Marne4_002 : champs de Dormans

La zone humide est associée à une bande de roselière en bordure de la Marne. Le fonctionnement hydraulique de cette zone humide est lié à la Marne. L'équilibre est naturel au regard des conditions hydrauliques actuelles de la Marne.

- ZH_Marne4_003 : Terres navarre

La zone humide rivulaire est associée à une roselière en bordure de fossé. L'équilibre naturel est lié aux conditions d'engorgement du fossé.

- ZH_Marne4_004 : La tuilerie

La zone humide correspond à une zone de source. Le ruisseau qui jaillit de cette zone humide a été rectifié en fossé. Sa restauration (et son rehaussement) permettrait de renforcer l'engorgement sur l'ensemble de la zone humide. Le boisement en amont de la zone de cariçaie correspond à une chênaie-charmaie du fait de la gestion sylvicole qui y est appliquée. Ce milieu forestier est propice à une aulnaie frênaie de zone de suintement. Un habitat humide est présent : une magnocariçaie.

- ZH_Marne4_005 : La tuilerie

Cette zone humide est située au niveau d'un bassin d'orage accueillant une saulaie. Le fonctionnement de la zone humide est totalement anthropique. Ce bassin n'interagit pas ou peu avec l'aval du bassin hydrographique. La saulaie s'est développée spontanément dans le bassin d'orage. Ce bassin a un rôle de stockage des eaux afin d'éviter les coulées de boues en aval. Il est peu entretenu compte tenu de la formation d'une saulaie.

- ZH_Marne4_006 : Les andouilles

Cette zone humide correspond à une dépression humide au sein d'une prairie. Cette dépression peut être liée à la présence d'une source ou à une concentration des eaux de ruissellement à cet endroit augmentant la durée d'engorgement après un épisode pluvieux.

- ZH_Marne4_007 : Gamache, à proximité de la source de la loupette

La zone humide est un bassin d'orage abritant une typhaie, se développant sur un bassin entièrement bétonné. Le fonctionnement de la zone humide est anthropique. Ce bassin n'est pas ou peu connecté avec le bassin hydrographique aval. Le bassin est nécessaire pour le stockage des eaux de ruissellement et pour éviter les coulées de boue en aval.

Etude relative à la délimitation et l'inventaire des zones humides sur le territoire du Pnr de la Montagne de Reims

Légende de l'atlas cartographique au 1/5 000^{ème}

Description des alliances/associations végétales humides

Communautés humides à hautes herbes

- 1 - Filipendula ulmaria - Carex/Alnus rostrata
- 2 - Filipendula ulmaria - Carex/Alnus rostrata
- 3 - Eleocharis acicularis - Carex/Alnus rostrata
- 4 - Urtica dioica - Carex/Alnus rostrata
- 5 - Urtica dioica - Carex/Alnus rostrata
- 6 - Polygonum bistorta - Scirpus sylvaticus
- 7 - Juncus effusus - Lolium oligosperum
- 8 - Phragmites communis
- 9 - Rubus cuneifolius X Phragmites communis
- 10 - Thymus latifolius
- ND Non déterminé

Végétation prairiale

- 1 - Agrostis stolonifera
- 2 - Alopecurus pratensis - Nitidum lanale
- 3 - Bromus racemosus
- 4 - Ranunculus repens - Alopecurus geniculatus
- 5 - Rumex crispus - Agrostis stolonifera
- 6 - Mercurialis perennis - Juncus effusus
- 7 - Pulicaria dysenterica - Juncus effusus

Végétation de bords de plans d'eau

- 1 - Carex lasiocarpa
- 2 - Magnocarpion stipes
- 3 - Carex lasiocarpa
- 4 - Scheuchzeria palustris - Carex lasiocarpa
- 5 - Glycyrrhiza sylvatica
- 6 - Nasturtium officinale
- 7 - Echino crus - Echino crus
- 8 - Sparganium angustifolium - Utricularia intermedia
- 9 - Carex lasiocarpa
- 10 - Carex lasiocarpa
- ND Non déterminé

Végétation forestière marécageuse

- 1 - Salix cinerea
- 2 - Alnus glutinosa
- 3 - Carex lasiocarpa - Alnus glutinosa
- 4 - Carex lasiocarpa - Alnus glutinosa
- 5 - Peuplier sur station marécageuse

Végétation forestière humide à bois tendre

- 1 - Salix alba
- 2 - Alignement de Saules blancs
- 3 - Peuplier sur station à saules
- 4 - Salix triandra
- 5 - Alnus glutinosa - Alnus
- 6 - Peuplier sur station à saules
- 7 - Carex lasiocarpa - Fraxinus excelsior
- 8 - Epilobium tetralix - Fraxinus excelsior
- 9 - Prunus padus - Fraxinus excelsior
- 10 - Alnus glutinosa - Fraxinus excelsior
- 11 - Alnus glutinosa - Fraxinus excelsior
- ND Non déterminé

ND Non déterminé

Végétation forestière humide à bois dur

- 1 - Quercus robur
- 2 - Fraxinus excelsior - Quercus robur
- 3 - Malva sylvestris - Quercus robur

Description des alliances/associations végétales méso-hygrophiles

Habitats méso-hygrophiles

- 1 - Potamogeton pectinatus - Polygonum aviculare
- 2 - Angelica sylvestris - Pastinaca sativa
- 3 - Deschampsia flexuosa - Pastinaca sativa
- 4 - Ranunculus repens - Carex lasiocarpa
- 5 - Archaefragaria elatior
- 6 - Rumex obtusifolius - Archaefragaria elatior
- 7 - Quercus robur - Fagopyrum esculentum
- 8 - Fraxinus excelsior - Quercus robur
- 9 - Adonis vernalis - Fraxinus excelsior
- 10 - Peuplier sur station mésohygrique

Campagne pédologique

- 1 - Sol hydromorphe dès la surface
- 2 - Sol hydromorphe à partir de 25 cm
- 3 - Sol non hydromorphe
- 4 - Sondage non réalisé

Cartographie des entités

- 1 - Habitats humides
- 2 - Autres milieux humides (milieux perturbés)
- 3 - Habitats moyennement humides
- 4 - Zone humide d'après la pédologie (sol hydromorphe dès la surface)
- 5 - Zone humide pédologique potentielle (sol hydromorphe à partir de 25 cm)
- 6 - Zones humides effectives

Eléments généraux

- 1 - Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims
- 2 - Zone non prospectée
- 3 - Atlas cartographique - 1/5000ème

Conception et réalisation : ACCORD Cartographie - EIRB - MSC - Mars 2013

RECOMMANDATIONS/INTEGRATION DOCUMENT D'URBANISME :

La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, exigeant une étude des impacts environnementaux cas de projet d'aménagement, s'applique à tout le territoire, qu'il soit identifié comme humide ou non. La présente mission permet ainsi de prendre en compte ces milieux à l'amont des projets urbains, agricoles et forestiers. Une délimitation réglementaire, ayant pour but d'identifier la superficie exacte impactée par le projet, sera demandée au pétitionnaire.

Il faut éviter au maximum de réaliser un aménagement en milieu humide. Si l'aménagement peut être déplacé, il faut réduire le plus possible la superficie humide impactée. Si aucune autre alternative ne permet de réduire cette superficie, il faut compenser la perte (par un projet de renaturation ou une acquisition foncière par exemple).

Pour les zones humides suivantes, une restauration du lit du cours d'eau serait intéressante au travers d'un programme intercommunal :

- ZH_Marne3_012 : Les glagères : améliorer la connexion entre les entités de la zone
- Pour les zones humides suivantes, des recommandations sont à suivre :
- ZH_Marne4_001 : une restauration du fossé permettrait de restaurer à minima la zone humide afin qu'elle puisse jouer pleinement un rôle tampon.
- ZH_Marne4_004 : La tuilerie : proscrire les interventions sylvicoles radicales et favoriser une gestion plus extensive. Limiter les remblais autour de la zone humide au travers d'une protection.
- ZH_Marne4_006 : Les andouilles : mettre en place une gestion extensive où se situe la zone humide

Un document est mis à disposition par la DREAL Champagne-Ardenne : « Intégration de l'enjeu zone humide dans les documents d'urbanisme en Champagne-Ardenne ».

L'enjeu particulier des forêts alluviales :

Il est fortement recommandé pour les forêts alluviales, non soumises au régime forestier, de les classer en Espace Boisé Classé (EBC) conformément à l'article L.130-1 du code de l'urbanisme. Cette prescription est liée à leur caractère relictuel dans notre région et à leur rôle majeur dans l'écrêtement des crues, dans un objectif de compatibilité avec la disposition inhérente aux boisements alluviaux du SDAGE en vigueur :

- la disposition 59 du SDAGE Seine-Normandie qui préconise d'« Identifier et protéger les forêts alluviales » ;
- ou la disposition T3-O4.1-D3 du SDAGE Rhin-Meuse qui préconise que « Les procédures d'aménagements fonciers privilégieront l'interdiction de l'arrachage et/ou de la coupe systématique des forêts alluviales » ;
- ou l'orientation 6A-02 du SDAGE Rhône-Méditerranée qui préconise de « Préserver et restaurer les boisements alluviaux ».

Cas particulier des zones humides déjà situées en zone urbanisée notée « U » :

Des zones humides peuvent se trouver au cœur d'une urbanisation existante notamment dans des « dents creuses » (espace résiduel en attente de construction ou de reconstruction encadré par des bâtiments déjà construits). Ces zones devront être classées en « Uz ».

Des constructions sont autorisées mais la collectivité devra justifier du respect de la séquence « Éviter – Réduire – Compenser ». Ces constructions devront ainsi s'attacher à réduire leur impact sur la zone humide concernée via un règlement et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) adaptées par exemple : limiter l'emprise de la construction, interdire la construction d'ouvrages en profondeur, respecter des exigences en terme de maintien de surfaces libres ou de présence d'espaces verts...

Pour compenser d'éventuels impacts résiduels sur la zone humide, la commune pourra décider de réhabiliter et/ou de restaurer d'autres zones humides du territoire. Il est à noter que ses projets d'aménagement ou de construction qui verront le jour seront soumis à la loi sur l'eau et devront, le cas échéant, prévoir la mise en place de mesures compensatoires.

THEME 4 : BIODIVERSITE

La commune de Vandières a un potentiel d'hébergement de la faune et la flore important. Avec 1 ZNIEFF de type I, et de nombreuses zones humides, le territoire communal de Vandières est exceptionnel pour la préservation de la biodiversité.

Le principal enjeu sur la trame écologique de la commune est de conserver ou restaurer la mosaïque de milieux et les échanges entre les populations animales et ainsi garantir le libre passage entre les massifs forestiers et au travers de haie. Il est frappant de constater la disparition de linéaires boisés. Ainsi, les haies peuvent être réimplantées ou conserver sur la commune. De plus, les milieux humides accueillent une biodiversité exceptionnelle qu'il est primordial de conserver.

Par ailleurs, la non utilisation de clôture favorise la libre circulation de la grande faune. Si le besoin en clôture est inévitable, il est intéressant d'utiliser des clôtures à trois fils afin de réduire la fragmentation des milieux naturels. De même, dans le cas du réaménagement de portion de route, penser aux corridors écologiques, aux passages petite et grande faune...

De même, l'entretien des espaces verts de façon durable et écologique est un excellent moyen de favoriser la faune et la flore et de réduire les coûts d'entretien pour la commune.

Espaces boisés classés (EBC)

Selon l'article L311-2 du code forestier, dans tout le département de la Marne, tout défrichement de bois, quelle qu'en soit la surface, à l'intérieur d'un massif forestier qui atteint ou dépasse la surface de 4 ha, nécessite d'obtenir une autorisation préalable selon les modalités prévues au livre III du Code forestier.

Des parcelles faisant parties d'un bois inscrit au Plan local d'urbanisme en tant qu'Espace Boisé Classé à conserver. Les terrains classés comme espaces boisés au titre du code de l'urbanisme et en particulier les articles L130-1 et L130-2 indique que les demandes de défrichements seront rejetées de plein droit sur ces espaces.

De plus, selon l'article R421-23 du code de l'urbanisme, « Doivent être précédés d'une déclaration préalable les travaux, installations et aménagement suivants ...

- les coupes ou abattages d'arbres dans les cas prévus par l'article L.130-1
- les travaux ayant pour effet de modifier ou de supprimer un élément que le plan local d'urbanisme ou un document d'urbanisme en tenant lieu a identifié, en application du 7e de l'article L.123-1, comme présentant un intérêt patrimonial ou paysager. »

L'article L130-1 indique que le classement en EBC interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements.

RECOMMANDATIONS/INTEGRATION DOCUMENT D'URBANISME :

Il convient de classer en EBC, au titre de l'article L130-1 du code de l'urbanisme, les espaces boisés situés sur le territoire communal dont la pression d'exploitation est forte. Ces espaces doivent être classés pour leur intérêt paysager et pour le rôle qu'ils jouent en matière de corridor biologique et de réservoir de biodiversité. C'est notamment le cas des boisements en lisière forestière, des haies, des boisements isolés.

Dans le cadre de l'élaboration de la Trame Verte et Bleue, des corridors écologiques seront à préserver et à réaménager (création de mares, plantation de haies...).

Le classement en EBC est justifié pour leur intérêt patrimonial. Cependant, en fonction des contextes, il n'est pas toujours judicieux de classer en EBC les ZNIEFF, notamment les pâtis. Le site Natura 2000 des Pâtis n'est pas à classer en EBC dans son intégralité, empêchant la gestion écologique du site.

Zone naturelle sensible d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)

L'inventaire du Patrimoine naturel dénommé inventaire des Zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique (ZNIEFF) a pour but d'aider à connaître et à mieux gérer les richesses naturelles d'une commune. Cet inventaire national, initié en 1982 par le Ministère chargé de l'Environnement, a été financé en Champagne-Ardenne par l'Etat et le Conseil Régional. Il a été actualisé et complété entre 1997 et 2003.

La nature constitue une richesse qui contribue à la qualité de notre vie quotidienne ; elle peut constituer un atout pour le développement économique de notre région. Les zones naturelles inventoriées dans les ZNIEFF sont comparables aux monuments et aux œuvres d'art. Comme tout patrimoine, elles doivent être protégées et entretenues pour être transmises intactes ou restaurées aux générations futures.

Une ZNIEFF est une zone de superficie variable dont la valeur biologique élevée est due à la présence d'espèces animales et végétales rares et (ou) à l'existence de groupements végétaux remarquables. Elle peut présenter également un intérêt particulier d'un point de vue paysager, géologique ou hydrologique par exemple.

La commune de Vandières accueille sur son territoire 1 ZNIEFF de Type I :

- **ZNIEFF de type I : « Bois de la Garenne Bouvelet »**

La ZNIEFF du Bois de la Garenne Bouvelet est située à l'ouest du village de Vandières, sur le haut d'un coteau très raide exposé au sud-est. On y observe des phénomènes géologiques caractéristiques de la vallée de la Marne avec des glissements de terrain anciens et présence de gros blocs de calcaires et meulière sur la pente. La ZNIEFF est constituée par une végétation forestière de type hêtraie-frênaie. Outre le frêne et le hêtre, la strate arborescente est composée du charme (très abondant dans le taillis), du chêne pédonculé, de l'érable champêtre, du tilleul à grandes feuilles, du merisier. Le sous-bois est riche et varié avec la scille à deux feuilles (une des seules stations recensées dans le département de la Marne), le lierre, l'iris fétide (assez rare dans la région) et l'anémone des bois bien représentés.

RECOMMANDATIONS/INTEGRATION DOCUMENT D'URBANISME :

L'existence d'une Znieff ne signifie pas qu'une zone doit être protégée réglementairement : cependant il appartient à la commune de veiller à ce que les documents d'aménagement assurent sa pérennité ; il conviendrait à ce titre que la zone soit inscrite en zone Np (zone naturelle patrimoniale) au plan local d'urbanisme (PLU).

Pour maintenir l'intérêt écologique et biologique du site il serait bon de limiter certaines pratiques qui sont de nature à remettre en cause ce même intérêt, en l'occurrence le défrichement ou le remplacement des feuillus actuels par d'autres essences, résineuses ou feuillues, ainsi que le dépôt de déblais ou de gravats. Par contre, le maintien de l'actuelle gestion forestière est préconisé.

Le maintien en état de telles zones présente pour la commune de Vandières de nombreux intérêts :

- biologique et scientifique majeur avec la conservation d'un patrimoine irremplaçable,
- paysager
- pédagogique et touristique, différents panneaux expliquant son intérêt géologique et écologique pourraient être disposés à l'intention des promeneurs.

Etudes et inventaires réalisés par le Parc naturel régional de la Montagne de Reims

Les pelouses calcaires

Les pelouses calcaires sont des habitats d'intérêt communautaire permettant l'expression de plusieurs orchidées remarquables. Elles se maintiennent en marge des hêtraies calcicoles. Ces milieux sont soumis à une pression de fermeture des milieux due à l'abandon des pratiques pastorales ou de brûlis et à la plantation de pins et de vignes. Elles sont également exposées aux pesticides et aux dégâts provoqués par les engins d'exploitation viticole lors des manœuvres. Ces milieux sont à l'état relictuel sur la Montagne de Reims. Elles se trouvent associées à d'autres types de pelouses, colonisées par les pins ou en cours de fermeture.

L'enjeu écologique le plus fort concerne la fonction de « réservoir de biodiversité » des pelouses (calcaires ou non). Ces milieux herbacés ras et généralement bien ensoleillés sont favorables à l'implantation et au maintien d'un grand nombre d'espèces animales et végétales, parmi lesquels de nombreux taxons en fort déclin.

Etant donné qu'environ 65% des pelouses et des pelouses relictuelles (sur les 55 recensées) présentent un taux de fermeture par les ligneux de 20 à 50% de leur surface, les travaux de restauration et/ou d'entretien s'avèrent prioritaires. Les pelouses calcicoles du PNR de la Montagne de Reims sont des milieux liés aux activités humaines et sont des habitats qui évoluent constamment vers l'embroussaillage et la reforestation en l'absence d'une gestion. Leur préservation reste par conséquent tributaire d'actions de restauration et d'entretien. Etant donné la raréfaction des pelouses calcicoles en Champagne-Ardenne et plus généralement en France, et du fait d'une fragilité certaine de quelques espèces vis à vis de grands travaux, quatre axes de réflexion sont à prendre en compte :

1. évaluer les contraintes liées à la flore et la faune présentes et aux impacts que vont générer les opérations de restauration et d'entretien des pelouses,
2. n'intervenir que sur des pelouses n'ayant pas encore atteint le seuil d'irréversibilité dans le processus d'embroussaillage (au-delà duquel la restauration d'une pelouse n'est pas envisageable d'un point de vue fonctionnalité),
3. n'intervenir seulement si l'on est en mesure d'agir de façon pluriannuelle, de façon à obtenir des résultats durables en termes de restauration d'habitats,
4. prioriser les interventions pour assurer l'entretien des pelouses en bon état de conservation avant d'envisager des travaux de débroussaillage sur des pelouses dont l'état de conservation serait défavorable.

Sur la commune de Vandières, une pelouse calcaire a été inventoriée et/ ou repérée : lieu-dit le « Les terres blanches ». Il s'agit d'une pelouse établie sur une ancienne carrière superficielle, en situation sommitale du coteau de la Marne. Elle est située à l'interface du vignoble et de jeunes boisements denses sur le plateau. Cette station offre une végétation lacunaire, la pelouse étant en cours de colonisation suite à l'arrêt de l'exploitation de la carrière. Cette station, exposée au sud, est particulièrement thermophile, ce qui explique la présence d'une belle population de lézard des souches.

RECOMMANDATIONS/INTEGRATION DOCUMENT D'URBANISME :

Les pelouses calcaires sont à préserver, elles doivent être entièrement classées, à minima, en zone N, inconstructibles dans leur totalité sur la commune.



VANDIERES	
Nom du Espace	Commune Lainx-dells
144	Fortis
Les Terres Blanches	

Description

Il s'agit d'une pelouse établie sur une ancienne carrière superficielle, en situation sommitale du coteau de la Marne. Elle est située à l'interface du vignoble (très pentu dans ce secteur) et de jeunes boisements denses sur le plateau. Cette station offre une végétation lacunaire, la pelouse étant en cours de colonisation de la carrière suite à l'arrêt de l'exploitation. Cette station, exposée au sud est particulièrement thermophile, ce qui explique la présence d'une belle population de Lézard des souches.

Type	Menaces	
Pelouse de carrière désaffectée	L'abandon des pratiques agropastorales provoque un enrichissement inéluctable des anciennes zones d'élevage. Le rebord du plateau des Terres Blanches n'échappe pas à cette tendance, les boisements présents résultant de cette déprise agricole. L'existence de la pelouse résulte de l'extraction de calcaire mais il n'est pas exclu que cette parcelle puisse également être replantée en vigne dans un avenir proche, d'où un niveau de menaces élevé.	
Surf. pelouse	0,15 ha	
Enrichissement	1 %	
Surf. pondérée	0,15 ha	
Type de sol	Calcaire	

Localisation et identification des enjeux relatifs au maintien des pelouses sèches sur calcaire sur l'ensemble du territoire du PNR de la Montagne de Reims - HELICE BTPEI - janvier 2018

Grille de notation de la pelouse (note sur 20)

1. Géomorphologie		2. Habitats naturels		3. Etat conservation		4. Potentiels « flore »	
CRITERES	Note	CRITERES	Note	CRITERES	Note	CRITERES	Note
Pente	1	Structure	0,5	Libre morte	1	Habitat d'esp.	1
Exposition	1	Diversité	0,5	Enrichissement	1	Baraque graines	0,5
Profondeur sol	1	Caractérisation	1	Dynamique	1	Historique	0
TOTAL	3	TOTAL	2	TOTAL	3	TOTAL	1,5

5. Potentiels « faune » 6. Esp. patrimoniales

CRITERES	Note
Habitat vital	1
Réservoir biod.	0,5
Historique	0
TOTAL	1,5

7. Qualité écosystème SYNTHÈSE

CRITERES	Note
Naturalité	0,5
Maturité	1
TOTAL	1,5

Note globale 15

Commentaire

Pelouse ayant presque tous les voyants au vert, ce qui explique la note élevée obtenue.

Critères additionnels (non pris en compte dans la notation)

A. Enjeux présents		B. Trames V & B		C. Services écosyst.		D. Evolutions		D. Préconisations	
CRITERES	Note	CRITERES	Note	CRITERES	Note	CRITERES	Note	CRITERES	Note
Evolution	B	Trame verte	A	Utilisations	C	Qualitative	B	Maîtrise fon.	B
Enjeux écol.	A	Trame bleue	C	Auxiliaires	A	Surfactique	A	Gestion	A
Gestion	B	Trame orange	C	Emploi ag.	C	Patrimonialité	A	Concessions	C
TOTAL	B	SYNTHÈSE	C	TOTAL	C	TOTAL	A	TOTAL	B

Orientations de gestion

1. Maîtrise foncière, 2. Mise en place d'un entretien adapté.

Cartographie de la station



Flore patrimoniale
Haie de vieux Prunelliers (I)
[étude 2014]

Faune patrimoniale
**Calliptamus sp (Z),
Euchorithippus decitonus (Z),
Lacerta agilis (DH4, N)**
[étude 2014]

Zonages environnementaux

Caractérisation phytosociologique

Il s'agit d'une pelouse homogène relevant du *Mesobromion erecti* (CORINE : 34.322), bien que *Bromopsis erecta* soit absent à ce stade de la constitution de la pelouse. Les principales espèces du cortège sont : *Carex flacca*, *Carex tomentosa*, *Carlinia vulgaris*, *Eryngium compestre*, *Gymnadenia conopsea*, *Juniperus communis*, *Thymus polytrichus*...

Espace de fonctionnalité

La station comprend la pelouse, les zones les plus écorchées de l'ancienne carrière et les talus rudéralisés situés en dessous, le long des vignes. Précisons qu'une haie de vieux Prunelliers est également présente le long du chemin rural (secteur sud-ouest) passant dans la station.

Cet ensemble constitue un espace de presque 0.5 hectares, d'un seul tenant. Malgré la superficie modeste de la station, celle-ci représente un espace paraissant fonctionnel, entre milieux ouverts et boisés.

Pour que les plantes et la faune des pelouses puisse être présent sur cet habitat « récent », il a bien fallu qu'une zone réservoir existe à proximité. Mais, d'après Messieurs Thévenin et Marx, ce secteur (autrefois intéressant) a été très fortement remembré...

THEME 5 : Trame verte et Bleue

La trame écologique doit permettre de conserver ou restaurer la mosaïque de milieux qui contribuent aux échanges entre populations animales et végétales. Les principaux enjeux en termes de Trame verte et bleue de la commune sont liés :

- au plateau
- à la vallée de la Marne

Une série de cartes jointes à cette note localisent précisément les enjeux identifiés sur la commune. Chaque grand milieu est présenté séparément (forêt, prairies...). Sur chacune figure les continuités écologiques correspondantes (continuum et corridors) ainsi que les obstacles identifiés.

La plus grande partie de la commune correspond aux espaces viticoles. Leur traversée peut être assurée par des haies, buissons, plans d'eau ou même des bandes enherbées. Ces espaces de circulation privilégiés pour la faune forment des abris, des réserves alimentaires et une diversité d'habitat (habitats forestiers, semi-ouverts et ouverts) favorables au maintien des espèces. Ce type d'action doit se localiser particulièrement sur les « corridors à restaurer » (en pointillés sur les cartes).

Lors du réaménagement de portions de routes, des passages à petites ou grandes faune peuvent être prévus, aussi pour limiter le risque de collision.

Enfin, il convient de rappeler que le Schéma de cohérence écologique de Champagne-Ardenne est en phase d'approbation suite aux remarques de l'enquête publique. Il devra être pris en compte dans les Plans locaux d'urbanisme. Le diagnostic Trame verte et bleue du Parc naturel régional permet de répondre à la plupart de ses enjeux.

La Brandouille et le ru de Vandières

La Brandouille est un ruisseau situé à la limite nord-ouest de la commune. Elle forme une continuité majeure pour différentes trames.

Ses berges et les bosquets constituent un continuum quasiment non interrompu pour les espèces forestières.

La Brandouille et les différentes zones humides qui y sont associées ont été identifiées comme corridor écologique des milieux humides à restaurer et constituent une trame aquatique à préserver, à l'échelle régionale (SRCE). Elles contribuent, de ce fait, à la trame bleue et contiennent plusieurs réservoirs de biodiversité.

Quelques prairies sont présentes le long de ce ruisseau. Ces espaces sont favorables aux espèces des milieux prairiaux. Des corridors écologiques permettent la connexion entre les espaces prairiaux de Vandières et des communes limitrophes (Pareuil et Anthenay).

Le ru de Vandières, affluent de la Brandouille, représente également un espace favorable aux espèces des milieux humides, forestiers et prairiaux. Sa ripisylve relie le bois du Lochet au bois de Trotte.

RECOMMANDATIONS/INTEGRATION DOCUMENT D'URBANISME :

La ripisylve et les bosquets doivent être classés en zone N afin qu'ils soient préservés du défrichement ou du décapage du sol. L'artificialisation des berges doit être interdite.

Les zones humides sont à intégrer dans le document d'urbanisme en zone NZh/ AZh ou EBC (en fonction du contexte) afin d'éviter leur comblement et dégradation.

Les prairies doivent être classées en zone N pour limiter la mise en culture.

La Vallée de la Marne

La Marne traverse la commune d'Est en Ouest au sud du bourg, elle est identifiée à l'échelle régionale (SRCE), comme un corridor écologique des milieux humides et boisés à restaurer. La Vallée de la Marne constitue donc un espace favorable aux espèces inféodées à ces milieux.

De plus, le SRCE la désigne comme une trame aquatique régionale à restaurer.

En effet, deux obstacles à l'écoulement ont été identifiés sur ce cours d'eau, une écluse et un barrage. Ces deux ouvrages empêchent la libre circulation des espèces piscicoles. Une réflexion doit être menée afin de redonner une continuité à cette portion de la Marne.

RECOMMANDATIONS/INTEGRATION DOCUMENT D'URBANISME :

La ripisylve doit être classée en zone N afin qu'elles soient préservées. L'artificialisation des berges doit être interdite.

Les zones humides sont à intégrer dans le document d'urbanisme en zone NZh/ AZh ou EBC (en fonction du contexte) afin d'éviter leur comblement et dégradation.

Le plateau

Le plateau est composé de cultures ponctuées par de nombreux bosquets, du bois de trotte et du bois du Lochet.

Les quelques prairies présentes sur ce plateau doivent être préservées, car ce sont des réservoirs de biodiversité pour les espèces des milieux prairiaux.

La Znieff de type I « Bois de la Garenne Bouvelet à Vandières » a été identifiée comme réservoir de biodiversité des milieux boisés à préserver à l'échelle régionale (SRCE). De plus, les boisements du plateau de Vandières font partie d'un corridor écologique régional des milieux boisés à préserver reliant le massif de la Montagne de Reims aux massifs forestiers des communes limitrophes au Parc. Ces espaces boisés doivent être préservés. De plus, ils peuvent être connectés entre eux ainsi qu'à ceux de la Vallée de la Marne en encourageant le rétablissement d'éléments structurant les corridors écologiques (zones enherbées, haies, arbres isolés) et à travers une gestion favorable des bords de chemins et des talus.

« La pente du chemin » et « le limon gailleux » sont des lieux-dits hébergeant une forte densité d'interfaces entre les cultures. En effet, cette zone agricole est constituée de cultures diverses avec de nombreuses interfaces permettant aux espèces de se réfugier et de se déplacer lorsqu'une parcelle est exploitée.

RECOMMANDATIONS/INTEGRATION DOCUMENT D'URBANISME :

L'ensemble des haies, des bosquets et les bandes enherbées seront classés, à minima, en zone N afin qu'ils soient préservés du défrichement ou du décapage du sol.

Les lisières forestières doivent être préservées des exploitations viticoles et agricoles notamment d'un raclage par les engins agricoles dans le règlement du PLU.

Les prairies doivent être classées en zone N pour limiter la mise en culture.

Le rétablissement des haies, buissons, arbres isolés et de bandes enherbées au niveau des corridors à restaurer pour les espèces forestières doit être encouragé par la commune.

Les Terres blanches

Une importante pelouse sèche calcicole a été inventoriée aux Terres blanches. Ce milieu peut être connecté à la pelouse calcicole de Chatillon-sur-Marne. Favoriser les bandes herbeuses et gérer les bords de chemin et talus permettra de limiter son isolement. Les pelouses sèches sont particulièrement rares en Montagne de Reims. La préservation de la pelouse calcicole de la commune de Vandières doit être une priorité.

RECOMMANDATIONS/INTEGRATION DOCUMENT D'URBANISME :

Les pelouses calcicoles peuvent être classées au titre de l'article R123-11 du code de l'urbanisme. Les prescriptions devront mentionner l'inconstructibilité, l'interdiction de la mise en culture et des recommandations sur la gestion (fauche biannuelle,...).

Les abords du bourg

De nombreux grillages marquent les abords des bourgs, ils limitent la circulation de nombreuses espèces. Des ouvertures spécifiques permettraient le déplacement de la petite et moyenne faune sauvage sans diminuer leur rôle de protection.

Les haies, bandes enherbées et arbres isolés aux abords du bourg sont à préserver, ils forment des corridors écologiques fonctionnels pour les espèces des milieux prairiaux et assurent les échanges avec la commune de Châtillon-sur-Marne.

RECOMMANDATIONS/INTEGRATION DOCUMENT D'URBANISME :

Le rétablissement des haies, buissons, arbres isolés et de bandes enherbées au niveau des corridors à restaurer pour les espèces prairiales doit être encouragé par la commune.

La réhabilitation des bâtiments dans ce secteur peut faire l'objet d'une attention particulière pour favoriser ces espèces compagnes avec quelques aménagements simples.

L'effacement des clôtures ou leur perméabilisation doivent être encouragés par la commune.

PAYSAGE BATI ET NON BATI

THEME 1 : GRANDS PAYSAGES

Entités paysagères

La commune fait partie de l'entité paysagère caractéristique des coteaux de la Vallée de la Marne*.

Les unités paysagères viticoles du PNR de la Montagne de Reims



Morphologie – Éléments de composition / occupation de l'espace

La commune de Vandières présente des distinctions qui lui sont propres. Le vignoble, présent sur la majorité du territoire « épouse » les courbes du coteau qui domine la vallée. Un vignoble conquérant présent sur de fortes pentes et s'étalant sans discontinuité sur le versant. Il forme une frontière dentelée avec les boisements présents sur la commune, créant un jeu de lignes ondulantes. Quelques boqueteaux s'intercalent entre les parcelles viticoles. Le vignoble se fait face de coteau à coteau, on peut parler de vis-à-vis viticole.

Au Sud de la commune, la Marne et son canal latéral borde la commune, au pied des grandes cultures.

ENJEUX:

- Pérenniser les boisements et les talus pour maintenir les sols.
- Cibler et réfréner les points noirs paysagers.
- Préserver les espaces naturels.

*Cf. Etudes paysagères sur les paysages viticoles – Parc naturel régional de la Montagne de Reims

RECOMMANDATIONS/INTEGRATION DOCUMENT D'URBANISME :

La commune de Vandières abrite des milieux d'intérêt écologique et paysager qui sont nécessaires au maintien de la biodiversité locale. Dans ce contexte, la préservation des éléments environnementaux et paysagers doit être intégrée dans les documents du Plan Local d'Urbanisme.

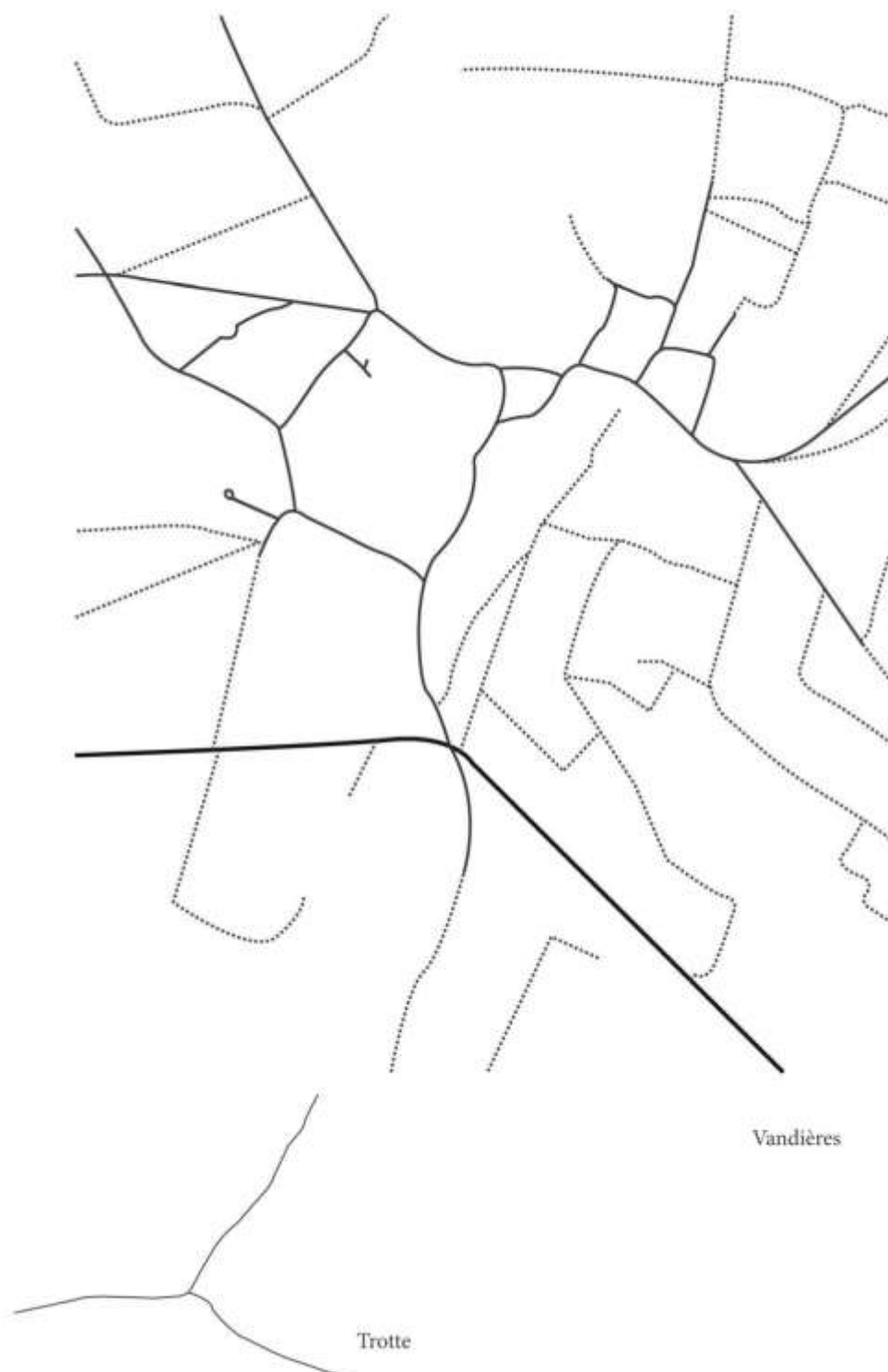
Cette préservation peut s'effectuer par un classement en EBC des espaces boisés, par la mise en place d'un zonage spécifique avec un règlement de zone particulier (Zone N) ou par l'application du paragraphe III-2 de l'article L.123-1-5 du Code de l'Urbanisme qui permet d' « Identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, ces prescriptions sont celles prévues à l'article L. 130-1».

THEME 2 : CONSOMMATION ET ORGANISATION DE L'ESPACE

Voies de communication

Le village de Vandières est maillé par un important réseau de routes et de chemins. La RD1 , route principale, dessert le village au Sud de la commune d'Est en Ouest. Les routes secondaires restent discrètes en remontant le coteau, permettant sa découverte et en rejoignant le hameau de Trotte.

Schémas : Trame viaire et découpage des îlots *





*Pour ce schéma ne sont prises en compte que les parcelles construites et les parcelles dépendantes de type jardins, parcs... (en sont exclus les vignes, les vergers, les prés, les friches...). Les surfaces végétalisées importantes en terme de superficie à l'échelle de la commune (parc privé, groupement de jardins en cœur d'îlot...) sont matérialisées par des hachures noires de manière à les différencier des surfaces construites. Les catégories représentent des densités moyennes correspondant à différents types de tissus urbains à l'échelle de la commune et restent schématiques (données non quantitatives).

La trame viaire de Vandières découpe une série d'îlots desservis par des rues secondaires, qui pour la majorité se poursuivent par des chemins plus ou moins larges, permettant d'accéder à l'ensemble des parcelles agricoles ou viticoles.

En matière de pratiques douces :

- Véloroute : en réflexion, le long de la Marne.
- Itinéraire pédestre de grande randonnée : la commune est traversée par le GRP du Tardenois, dit « sentier de Pays du Tardenois » (balisage jaune-rouge).

En matière de pratiques motorisées

- Route touristique du Champagne.

ENJEUX:

- Maintenir les déplacements doux : maintenir l'existant.

Organisation de l'espace bâti

Le village de Venteuil, situé en équilibre sur les coteaux suit les plis du relief, dynamique de la rencontre entre vignes et forêt. Contenu par les terres viticoles, le bâti ancien est dense et regroupé. Il marque la présence de l'Homme dans le paysage. Du fait de la densité du bâti, les rues sont étroites. L'espace est optimisé au maximum. La présence piétonne (trottoirs) ou les aménagements paysagers sont rares. La topographie du village occasionne des cheminements sinueux et courbes. Le dessin de la chaussée est complexe, sans vue dégagée sur l'horizon, créant pour le promeneur ou l'automobiliste un sentiment d'imprévu, mais également de sécurité (ralentissement naturel des « véhicules » motorisés). Les maisons sont mitoyennes, alignées sur la rue. Cette disposition est complétée par des hauts murs, rupture marquante entre espace public et espace privé. L'intimité des habitations est renforcée par cette organisation.

Le village de Venteuil possède trois écarts :

- Trotte;
- La Grange au bois,
- Le grand essart.



Extrait du cadastre de 1832 (source: archives départementales de la Marne)



La Tuilerie et la ferme de la Cerise



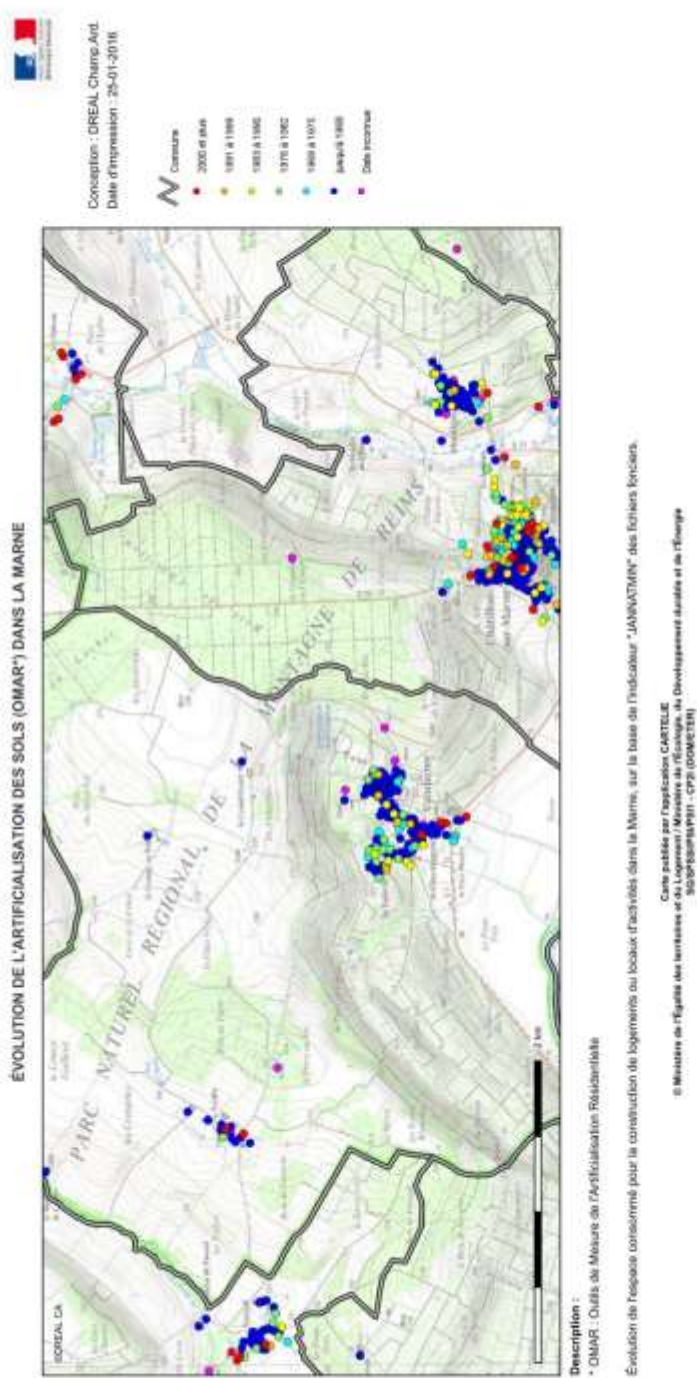
La Grange aux Bois et Le Grand Essart

Evolution de l'urbanisation

Le village s'est développé au coup par coup, en son sein et au pourtour du centre-ancien, sans logique apparente. A partir des années 70-80, il s'est développé au sud de son axe de communication principal la RD1, puis vers le hameau de la Tuilerie (lotissement) créant un bâti moins dense que le centre ancien, plus végétalisé. Les extensions les plus récentes se situent en entrée de village, à proximité de la coopérative.

Les extensions du village créent peu voire pas d'alignement sur rue, excepté par le végétal ou des murs de clôture, la mitoyenneté est inexistante.

Evolution de l'artificialisation des sols de la commune*



* Source : données communales de la DREAL Champagne-Ardenne

Evolution et phases de croissance du village*



* Tracés réalisés à partir des photos satellite et du cadastre

Le vignoble qui l'entoure entraîne une faible potentialité de développement de la commune de Vandières au sein de son tissu bâti. Néanmoins, plusieurs parcelles au sud de la commune, le long de la RD1 (bosquets et/ou zones de cultures) pourraient accueillir l'urbanisation future de la commune. Une attention particulière doit être apportée à cette éventualité car située en entrée du village et en entrée du Parc naturel régional de la Montagne de Reims.

ENJEUX :

- Qualifier les entrées de ville et les limites urbaines.
- Eviter les excroissances difformes de par leur emplacement, leur hauteur, leur organisation
- Favoriser le développement urbain et un développement cohérent avec la forme du village.
- Créer une cohérence entre les espaces.

RECOMMANDATIONS/INTEGRATION DOCUMENT D'URBANISME :

- Intégration d'un zonage particulier selon le devenir de certaines zones urbaines (choix entre une zone mixte à dominante d'habitat, une zone à usage d'activités ou une zone à vocation spéciale).
- Intégration dans le règlement de l'urbanisme de prescriptions liées à l'impact de constructions nouvelles (exemple : article 13 zone U : « afin d'atténuer l'impact des constructions nouvelles dans le paysage, des plantations locales d'accompagnement doivent être créées » ou, « les aires de stationnements doivent être végétalisées »).
- L'intégration dans le règlement du PLU d'interdiction type d'occupation du sol permet également d'éviter l'accumulation de certains points noirs paysagers (exemple : article 1 : les dépôts de matériaux autres que ceux d'origines agri-viticoles sont interdits).
- Intégration de hauteur maximum au faitage ou à l'égout (article 10). En gardant à l'esprit qu'une hauteur supérieure en zone U voire AU peut permettre une densification et une plus grande liberté architecturale.

Pour cette thématique, le règlement vient en complément :

- du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui permet de :

- définir un rythme de croissance souhaité ;
- mettre en place une politique d'économie des sols : mettre en avant les zones propices à l'aménagement et définir les densités d'habitat souhaitées ainsi que les équipements nécessaires ;
- développer une politique de l'habitat et définir les possibilités de renouvellement urbain.

- du rapport de présentation qui permet de :

- mettre en évidence la forme du village, les modes d'implantation du bâti traditionnel dans le paysage, la trame du parcellaire et les risques d'extensions mal maîtrisés ;
- localiser les ouvertures, les zones soumises à une forte exposition aux vues, les points de vue...
- identifier les structures paysagères existantes : trame de haies, de fossés, éléments liés à l'eau, répartition des bâtiments, des pâtures, des cultures, points d'appel...
- définir un rythme de croissance souhaité, en concertation avec les autres communes du territoire.

- du zonage qui permet de :

- localiser les éléments à protéger (haies, arbres isolés, zones humides, ...) ;
- localiser les zones à urbaniser en tenant compte :
 - du rythme de croissance de la commune. Ne pas sur-dimensionner les zones et réaliser un phasage approprié ;
 - de la forme du village, du relief et des perceptions du paysage communal depuis des vues lointaines et rapprochées ;
 - des espaces libres en zone bâtie ;
 - des éléments patrimoniaux ;
- prescrire, lorsque cela est nécessaire, un accompagnement végétal en limite de zone.

- des orientations d'aménagement qui permettent de :

- localiser les haies et arbres isolés à conserver ou planter ;
- privilégier une continuité de la trame viaire, favoriser du lien social et localiser les déplacements doux ;
- préserver des espaces verts et des ouvertures sur le paysage ;
- réaliser une bande d'isolement à végétaliser entre le terrain de l'opération et les terrains des propriétaires riverains (selon le contexte, et afin d'offrir une respiration « végétale » voire « piétonne » au sein du projet). NB : une bande de plus de 4 m permet d'insérer sur le mètre central des arbres de hautes tiges.

THEME 3 : IDENTITE LOCALE

Patrimoine et édifices spécifiques

Histoire et origines du village

Le village de Vandières est situé dans un vallon, une sorte de bassin, en forme d'entonnoir, entouré de côtes assez élevées, plantées de vignes. Il est construit de manière irrégulière.

En raison de la configuration, on est amené à penser que le village s'est formé par l'établissement d'un groupe d'habitants ayant à leur tête un chef principal, propriétaire des terres : église, ancienne église seigneuriale, hôtel-Dieu, les anciens moulins banaux et le château du seigneur qui domine le village (endroit abrité au pied de la Montagne).

Site idéal car abondant en eau et sources.

Vandières ancien site Gallo-Romain tire son nom du latin « vinum diare », (donne du vin). Ce qui atteste de la fabrication de vin à une époque très ancienne sur ce site. A l'époque, on franchissait la Marne à Binson par un bac sur la voie romaine (Sens-Reims). Vandières devait abriter une réserve de la garde romaine.

Liste des différents noms de Vandières :

- Vendlere
- Vandières-sous-Châtillon

1ères traces écrites : chronique de Flodoard (10ème siècle) :

« 5ème-6ème siècle, un des fils de Clovis, Thierry est roi d'Austrasie. St Remi aurait dépêché un de ses compagnons à Metz auprès de la fille mourante de Thierry. Quand l'envoyé arriva, elle était déjà morte et la présence de celui-ci aurait suffi à la ranimer !

En récompense, Thierry aurait fait don de la ferme de Vandières à l'Eglise de Reims.

Vandières aurait donc après les romains appartenu à Clovis puis à l'Eglise de Reims.

Pour preuve, une communauté de moines défricheurs s'installa à Vandières (suite de la visite).

- Mairie et pigeonnier

•

Pigeonnier sur cette même place = traces de l'ancienne ferme seigneuriale placée au centre du village et dépendante des seigneurs de Vandières, rattachée au château.

SECONDE MAISON SEIGNEURIALE DE VANDIERES.

A la seconde bataille de la Marne, les caves du pigeonnier abritaient la radio de l'armée française et plusieurs soldats, qui ont combattu lors du siège du château.

Mairie : 20 novembre 1844 inauguration de la mairie-école. Elle a subi de nombreuses transformations après la guerre 14-18 ! et des destructions.

- Eglise Saint-Martin

Fondation 10ème- 11ème siècle. A souffert des différentes destructions et réparations. Quelques éléments visibles du style roman : cimetière construit autour de l'église, tour carrée massive (lieu de rencontre de la communauté et lieu de protection), porche couvert composé d'arcatures en plein cintre et de chapiteaux aux motifs végétaux restaurés au 19ème siècle. Porche unique dans la région, nef et 1 bas-côté non voutés, arcatures en ogives : époque plus tardive, style gothique, abside de forme simple : semi-circulaire et disparition des décorations de l'abside extérieure, 1 seul bas-côté, petites ouvertures avec forts ébrasements sur la nef et le bas-côté, 1 chapelle ajoutée sur le bas-côté gauche, pas de décrochement au niveau de la toiture entre la nef et le bas-côté, accès au grenier par une porte extérieure en hauteur, oculus en façade.

Seuls éléments décoratifs anciens sont quelques chapiteaux du porche.

Intérieur : travaux de restauration « peinture imitation » de parement de pierres

- Vitraux du 19ème siècle : 1860-70
- Bancs très anciens / milieu du 18ème siècle
- Pavés décoratifs au sol : fleurs de lys, pavés losangés sans doute 15ème-16ème siècle
- Vitraux du 19ème siècle dans la chapelle (dons des seigneurs et nobles de Vandières) : chapelle construite plus tardivement
- Bancs des seigneurs et des enfants des seigneurs au niveau du chœur et rangements au dessus des bancs.
- Chœur : imitation boiserie faite dans les années 30

Eglise en très mauvais état : humidité et infiltrations. Murs peints à la chaux très dégradés.

- Le lavoir Gamache

Bâtiment rectangulaire fermé disposant d'un bac à laver rond (système de fermeture centrale) + toilettes. Construit en 1855, grâce aux Desrousseaux en chaux hydraulique et ciment romain.

- Le château

Le château a subi de multiples transformations au cours des siècles, en passant de la maison seigneuriale médiévale à un château remanié sous l'empire et dans les années 1830.

17ème siècle : maison seigneuriale de Vandières : grand corps de logis, annexes, colombiers, étables, pressoirs. Le tout couvert de tuiles fermées de murailles et fossés plein d'eau, une grosse tour où l'on faisait hommages les fiefs de la seigneurie de Vandières.

Description du château actuellement : travaux et agrandissement effectués vers 1820.

- Aménagement du parc et du fossé, qui devient un canal (ruisseau passe dans le fossé), aménagement d'un pont, d'une cascade. Les carrés de potager seront enlevés et une grille d'entrée au niveau du village mise en place.
- De gauche à droite :
 - Tour médiévale (corps de ferme)
 - Bâtiment médiéval modifié au 19ème siècle : ajout de créneaux « néo-gothique »
 - Porche accès à la cour intérieure, recouvert par un bâtiment style 1er empire, faisant se rejoindre les deux parties
 - Une tour renaissance
 - 1 corps de logis du 17èmesiècle agrandi d'une aile et d'une tour (imitation renaissance, défaut du toit « concave » + ajout d'un escalier central et modification des baies centrales

A gauche : Orangerie construite vers 1820.

- Les remparts

Hôtel-Dieu et couvent à la Trotte sont les signes de la présence d'une communauté de moines. Un Hôtel-Dieu ou hospice était établi près de la ferme, voisine de l'église. 1ère communauté dès le 6ème siècle à Vandières : présence de moines défricheurs et successions de moines bénédictins au 11ème-12ème siècle, alors que Vandières appartient à l'église de Reims. Peu de certitudes quant à l'usage de ce bâtiment...seulement un ancien acte notarié. Il reste de cet édifice les remparts et ses quelques contreforts et un lavoir placé contre les remparts. Différentes modifications architecturales apportées aux remparts au cours des siècles.

- Le lavoir « la fontaine des morts »

Construit en 1833 et refait à neuf et agrandi en 1860. 1877, ajout d'une bordure en pierre de taille. Ses eaux proviennent des terrains de l'ancienne ferme et même du cimetière au dessus. Lavoir de type semi-ouvert, bac rectangulaire au ras du sol. Modèle archaïque et non moderne.

- Lavoir public de la Trotte

Emplacement : rue Ferrée (hameau « la Trotte »)
 Histoire : 1869, reconstruit en 1923 pour faits de guerre.
 Type : lavoir-fontaine.
 Semi-fermé, rectangulaire.
 Murs en pierres calcaire.
 Intégré aux habitations.
 Bac : rectangulaire, unique, ras du sol (en eau).
 Toiture : « type appentis », tuiles plates.
 Charpente en bois.
 Alimentation : Fontaine/Source.
 Etat : état moyen.



- Lavoir public

Emplacement : rue principale
 Histoire : 1833 ; appelé auparavant « le lavoir de la fontaine des morts » ; travaux en 1833 et 1860.
 Type : Semi-fermé, rectangulaire.
 Murs en pierres calcaires.
 Intégré aux habitations.
 Bac : rectangulaire, unique, ras du sol , recouvert de graviers(à sec).
 Toiture : deux versants, tuiles plates.
 Charpente en bois.
 Alimentation : Fontaine/Source
 Etat : bon état ; restauration en 1990 et 2012.



- Lavoir public de la Tuilerie

Emplacement : Hameau la Tuilerie
 Histoire : 1862 ; reconstruction pour faits de guerre en 1923
 Type : Lavoir-fontaine.
 Ouvert, carré. Murs en pierres calcaires.
 Bac : carré, unique, ras du sol (à sec), rempli de terre.
 Toiture : deux versants, tuiles mécaniques. Charpente en bois.
 Alimentation : Source/Fontaine en activité.
 Etat : vestige poutre de séchage, chaudron pour faire bouillir le linge.



- Lavoir public

Emplacement : rue Gamache (isolé en bout de rue)
 Histoire : 1855 ; restauration années 2000
 Type : fermé, carré. Murs en pierres calcaire et briques.
 Oculi sur la façade de devant.
 Bac : rond ; ras du sol, unique (en eau).
 Toiture : deux versants, tuiles mécaniques. Charpente en bois.
 Alimentation : Source/Fontaine.



ENJEUX :

- Identifier les éléments de patrimoine et protéger les éléments d'architecture de qualité jusque dans les détails.
- Restaurer le bâti existant dans les règles de l'art en préservant l'identité locale.
- Préserver et valoriser le centre ancien.
- Apporter de la qualité aux projets.
- Donner des règles à la construction (matériaux, couleurs, implantations...).
- Favoriser une bonne intégration des gros volumes.

RECOMMANDATIONS/INTEGRATION DOCUMENT D'URBANISME :

Intégration au PLU d'un cahier de recommandations architecturales, urbanistiques et paysagers pour une meilleure valorisation et sensibilisation du patrimoine bâti.

Pour une meilleure intégration paysagère de l'urbanisation, intégrer des couleurs, formes au bâti via :

Article 11 – Règles de base, exemples :

Les constructions ne doivent pas par leur situation, leur architecture, leurs dimensions et leur aspect extérieur porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, des paysages naturels ou urbains. Elles devront s'intégrer dans le site et l'environnement (aspect extérieur et volumétrie). Cette disposition ne freine pas l'innovation et la diversité architecturales mais demeure une règle incontournable concernant l'intégration dans le paysage local. Ainsi, toute référence à une architecture étrangère à la région (par exemple chalet savoyard, mas provençal...) est interdite.

- Le projet s'intégrera dans les lignes du paysage et sera adapté au site. Les futures constructions et l'aménagement des espaces extérieurs doivent éviter les terrassements et s'adapter au mieux au terrain naturel. L'implantation se fera au plus près du terrain naturel ou en s'encastrant dans la pente. Les constructions sur tertres sont interdites.
- Les volumes des habitations doivent être simples en favorisant les volumes compacts pour réduire déperditions thermiques. Les garages seront simples, de volumes réduits et issus d'une interprétation des annexes traditionnelles du bâti.
- Les toitures seront de couleur rouge flammé ou nuancé, de préférence en tuiles de terre cuite (petite tuile plate ou tuile à cote).
- Les façades enduites seront de teinte beige clair à moyen avec une finition lissée ou talochée. Les autres enduits de couleurs et le blanc sont proscrits.
- Les portes (entrées et garages) et volets seront de préférence de teinte pastel moyenne à foncée. Les menuiseries des fenêtres pourront avoir une teinte blanc cassé ou une teinte moyenne.
- Les éléments rajoutés à la construction (antennes, paraboles,...) devront être dissimulés dans la mesure du possible, ou dans une couleur mate similaire ou plus sombre que celle de la toiture.
- Tout élément de modénature en brique et/ou en pierre devra être conservé et restauré (ne pas les peindre !).
- Sous réserve de la protection des sites et des paysages, l'utilisation des énergies renouvelables pour l'approvisionnement des constructions est vivement recommandée. Dans ce cadre et seulement dans ce cadre, il pourra être dérogé aux règles définies à l'article 11 qui iraient à l'encontre de cette utilisation.

Mais aussi :

- Toute construction neuve en dehors du centre village doit être accompagnée de plantations : arbres et/ou haies d'essences locales.
- Toute plantation de haie mono-spécifique opaque (thuya, cyprès, lauriers, etc.) est interdite.

Extrait du guide sur l'urbanisme durable édité par le Parc naturel régional de la Montagne de Reims :

CAHIER DE RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES,
URBANISTIQUES ET PAYSAGÈRES - CRAUP

Afin d'aller au-delà du cadre réglementaire d'un PLU, sans créer d'obligations supplémentaires, le CRAUP permet de donner les clés nécessaires de lecture et de compréhension des composantes patrimoniales paysagères, urbaines et architecturales d'une commune.

Un CRAUP n'a pas de forme définie. Il s'adapte aux besoins d'une commune et peut traiter de sujets divers et variés :

■ **PAYSAGE :**

- Les composantes du grand paysage et les vues emblématiques
- La préservation des lisières de forêt, des arbres isolés et des loges
- La protection de l'environnement : la trame verte et bleue
- L'intégration des projets hydrauliques
- L'implantation des grands volumes et des bâtiments viticoles
- ...

■ **URBANISME :**

- L'implantation des constructions
- La morphologie urbaine : forme et hauteur des volumes
- L'aménagement des voies et le mobilier urbain
- Le traitement des espaces publics : les places et les espaces verts
- ...

■ **ARCHITECTURE :**

- La composition des façades et les percements
- Les menuiseries et volets
- Les toitures : matériaux et pentes
- Les matériaux et couleurs
- Les clôtures
- Les constructions annexes et éléments techniques
- Les enseignes
- ...

La commune d'Hautvillers a réalisé un CRAUP en 2011 pour faciliter et dynamiser la lecture de son PLU. Celui-ci lui permet maintenant de sensibiliser la population à l'aide d'un outil concret lors du dépôt d'une autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire...).

En ce qui concerne les constructions (réhabilitations et neuves):

CE QUI DENOTE / A EVITER :

- Tons bois, blancs et vifs qui créent des appels visuels et ne s'intègrent pas dans le paysage.
- Parpaings nus, enduits très clairs, trop colorés ou « fantaisie » (en relief, rustique...).
- Tuiles autres que la petite tuile plate ou la tuile à cote de terre cuite rouge nuancé (type H14), (éviter notamment les tuiles tons « sable », « champagne » et noires).
- Briques autres que la brique rouge ou belge uni traditionnelle (avec ou sans brique vernissée).
- Lucarnes rampantes et douteaux.
- Eléments d'architecture « Importés », sans lien avec l'architecture locale ou faisant référence à d'autres types régionaux : colonnes, frontons, balcons sur rue, balustres...
- Eléments de clôtures disparates (PVC, brises vue en matériaux synthétiques...).
- Haies monospécifiques et thuyas.
- Vitrages à petits carreaux avec petits bois laiton.
- Volets à barres et écharpes (avec un Z) et volets roulants PVC installés au nu de la façade extérieure ou avec un coffre qui bouche une partie de l'ouverture existante.
- Matériaux d'imitation.
- Eléments techniques visibles de l'espace public : antennes, systèmes de ventilation / climatisation...
- Portes de garage à caissons et hublots.
- Blanc systématique pour les menuiseries.

A FAVORISER / ENCOURAGER :

- Conservation et restauration des menuiseries traditionnelles en bois peint (volets notamment).
- Conservation et restauration des modénatures en briques (ne pas les peindre !).
- Choix d'enduits traditionnels à base de chaux, adaptés au bâti ancien, de finition lissée ou talochée et de ton beige clair à moyen.
- Choix de couleurs respectant l'unité du bourg ancien (mêmes gammes colorimétriques).
- Choix de couvertures en tuiles terre cuite de ton rouge flammé (petite tuile plate type Huguenot plate 20x30 ou tuile à cote type Huguenot H14) ou en ardoises.
- Préservation des porches d'entrées et murs de clôture.
- Utilisation de bardages bois naturel ou de maçonnerie enduite pour les bâtiments d'activité.

ACTIVITES ECONOMIQUES ET TOURISTIQUES

Données touristiques

En matière d'aménagements touristiques/loisirs:

- Aires de pique-nique

Prestations touristiques

- Hébergements ruraux labellisés (Gîte, chambres d'hôtes...) : 2 studios labellisés Clévacances (capacité : 6 pers.)
- 1 camping labellisé Gîtes de France (capacité : 20 pers.)
- 1 aire de camping-car

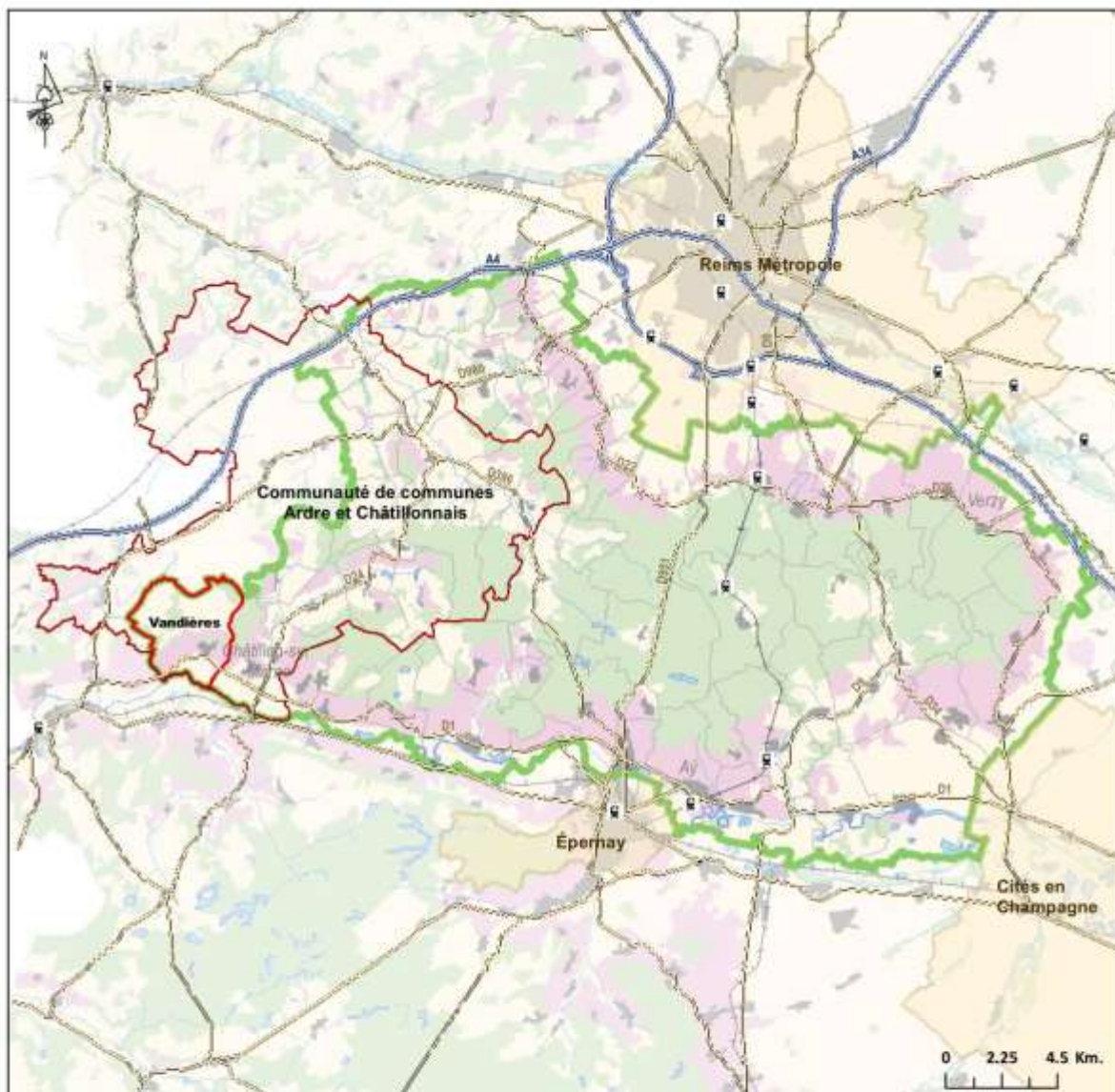
CARTOGRAPHIE

1. Localisation de la commune sur le territoire du Parc
2. Plan de Parc
3. Vue aérienne de la commune
4. Occupation du sol
5. Eléments structurants
6. Eléments environnementaux
7. Itinérance
8. Eléments de trame verte et bleue
9. Etude zones humides



Commune de Vandières Porter à connaissance

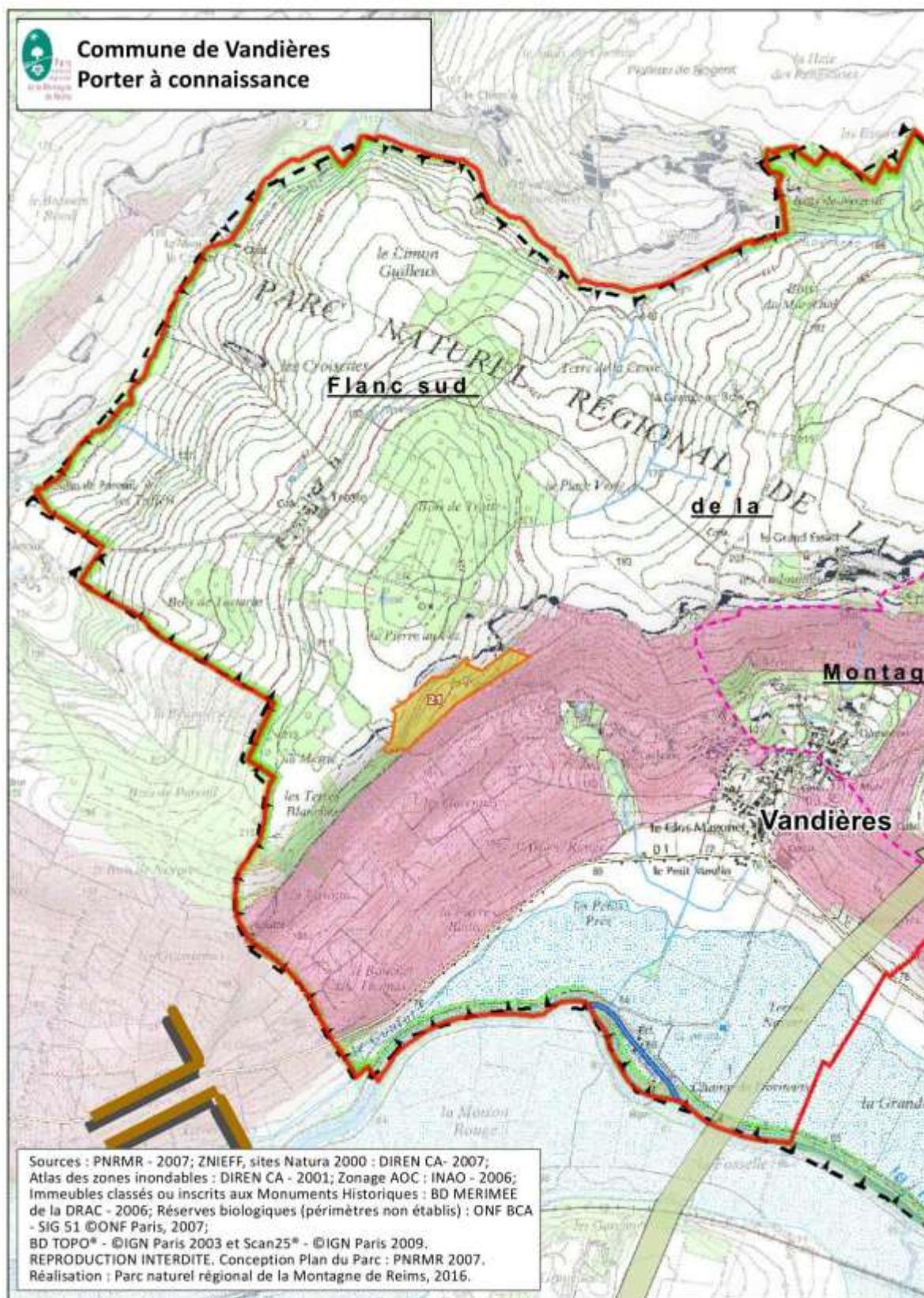
Localisation de la commune sur le territoire du
Parc naturel régional de la Montagne de Reims



Légende

Commune de Vandières	Communauté de communes Ardre et Châtillonnais	Occupation du sol :	
Périmètre du Parc	Autoroute		Bâti
Commune du Parc	Route nationale, départementale		Prairie
Agglomération ou ville porte	Voie ferrée		Vigne, verger
		Forêt	
		Eau libre	

Sources : PNRMR 2012, BD CARTO®-©IGN Paris 2006, BD ALTI®-©IGN Paris 2002. Reproduction interdite.
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, 2016.





Zoom sur la commune dans le Plan du Parc de la Charte "Objectif 2020"

Légende

1. Protection et valorisation des sites et espaces remarquables

Zones naturelles sensibles d'intérêt remarquable :

Objectif 5, conserver la qualité biologique des milieux naturels ;

zones prioritaires pour la création de réserves naturelles régionales (+ obj. 3, 10)

ZNIEFF de type I

ZNIEFF de type II

Site Natura 2000 : + obj. 7, mettre en place les mesures de gestion

Zone humide d'intérêt remarquable hors ZNIEFF (+ obj. 6)

Réserve biologique domaniale

Site d'intérêt faunistique / Site d'intérêt géologique

Autres éléments environnementaux :

Corridor biologique à maintenir / Corridor biologique à restaurer :

Obj. 3, maintenir ou restaurer leur fonctionnalité (+ obj. 2, 5)

Zone inondable : Obj. 3, prendre en compte les risques dans les documents d'urbanisme (+ obj. 6)

Réseau / Surface hydrographique : Obj. 5, restaurer les milieux aquatiques et les zones humides; Obj. 6, préserver la ressource en eau

Éléments paysagers : Obj. 2, prévenir les risques d'atteinte paysagère

Zone d'intérêt paysager majeur (ZIPM) (+obj. 5, 7)

ZIPALPM : + obj. 1, mettre en valeur et protéger le patrimoine architectural urbain ou paysager majeur

Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) à réaliser (+ obj. 1)

Site classé ou inscrit au titre du Code de l'Environnement (+ obj. 5, 10)

Monument classé ou inscrit au titre de la Loi sur les Monuments Historiques : mettre en valeur le patrimoine bâti (+ obj. 1, 3)

Point de vue aménagé (+ obj. 4)

Secteur d'entrée de Parc à valoriser : préserver les vues éloignées

2. Maîtrise et préservation des modes d'occupation du sol

Zone de l'ADC Champagne : Axe 1, préserver la vignoble ADC hors des limites bâties (+ obj. 7)

Zone bâtie : Obj. 3, maîtriser les évolutions de l'urbanisation et promouvoir la qualité de l'architecture

Zone boisée : Obj. 7, protéger les espaces boisés, promouvoir une gestion multifonctionnelle valorisant les potentialités de la forêt (+ obj. 5, 10)

Zone essentiellement agricole : Obj. 7, expérimenter et promouvoir les pratiques culturelles favorables à l'environnement (+ obj. 6)

3. Accompagnement des équipements et des infrastructures

Équipement du Parc : obj. 9, renforcer les actions de sensibilisation et de promotion pour la connaissance et le respect du patrimoine (+ obj. 5, 14, 18)

Sentier de GR et GR Pays : Obj. 10, organiser les réseaux de randonnée

Projet de connexion des sentiers et de liaisons douces : Obj. 4, constituer un réseau cohérent de voies de déplacement doux avec les villes-portes (+ obj. 10, 13)

Gare / Gare TGV : Obj. 13, encourager les expérimentations d'alternatives au "tout voiture" (+ obj. 10)

Réseau ferré / LGV [obj. 13]

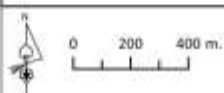
Route principale (obj. 2,13)

Limites administratives

Limite communale

Limite communale de Vandières

Périmètre du Parc



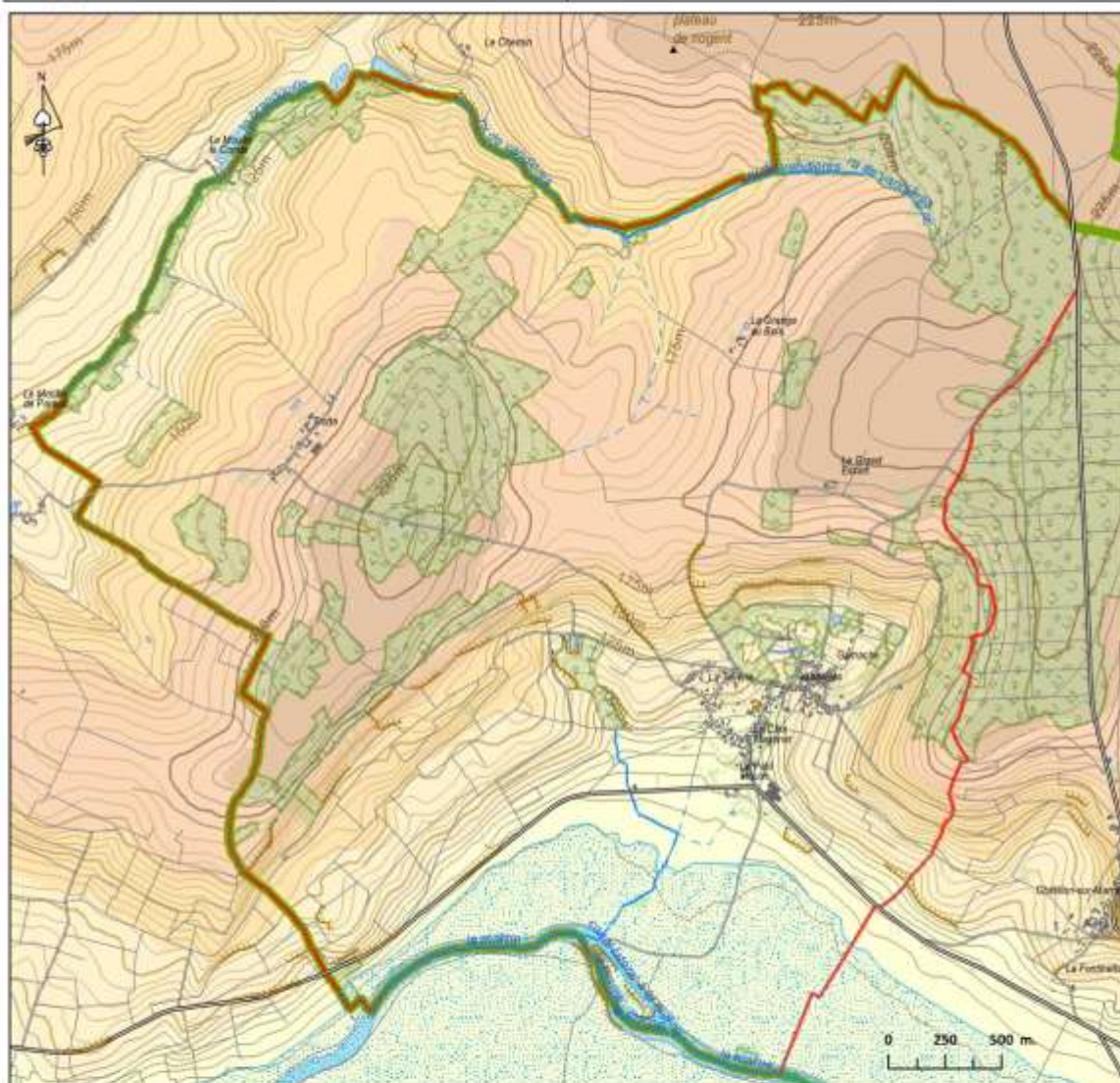
Cf. la notice du plan du Parc page 133
de la Charte "Objectif 2020"








Commune de Vandières
Porter à connaissance





Vue aérienne





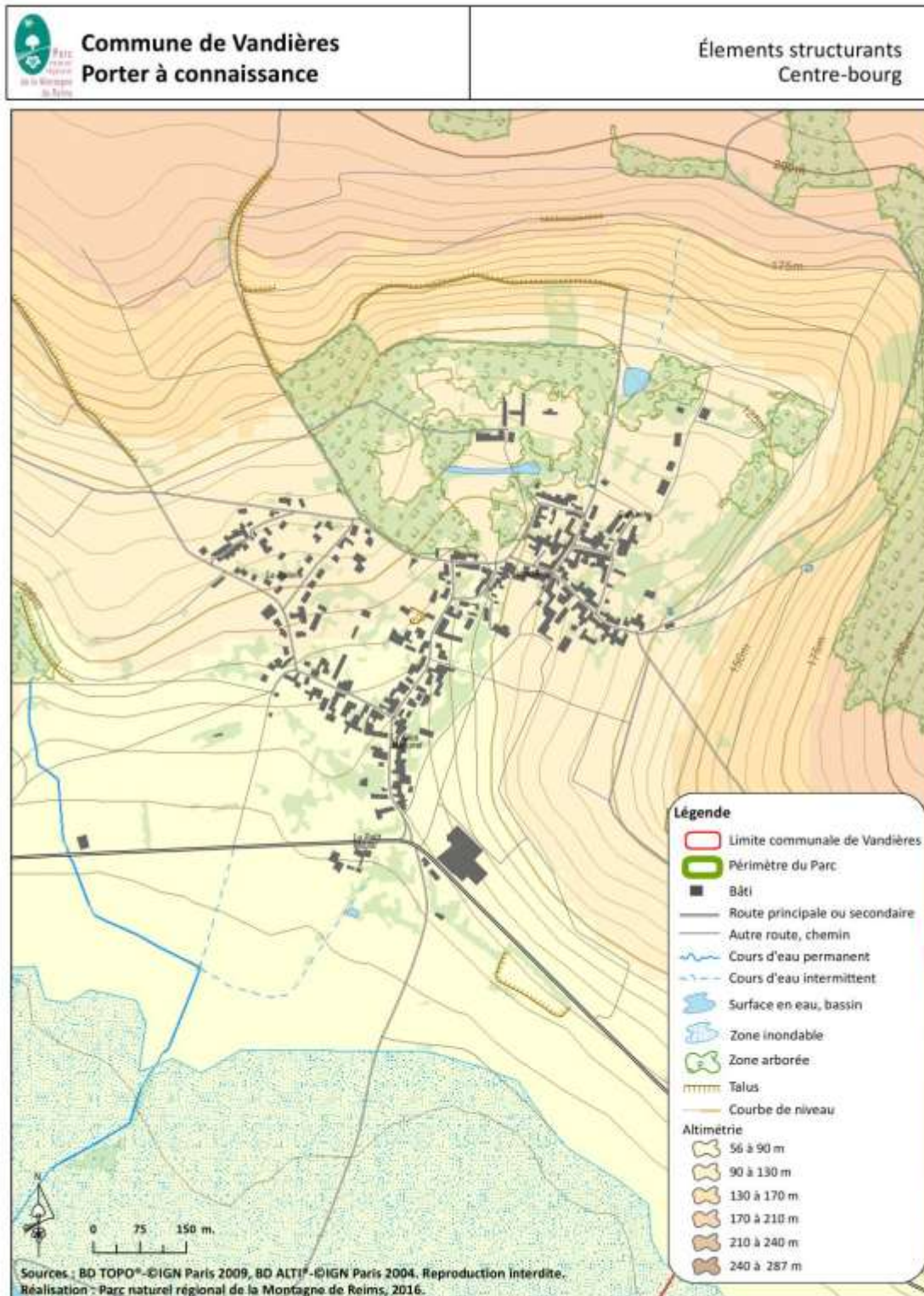
Légende

-  Limite communale de Vandières
-  Périmètre du Parc
-  Bâti
-  Route principale ou secondaire
-  Autre route, chemin

-  Cours d'eau permanent
-  Cours d'eau intermittent
-  Surface en eau, bassin
-  Zone inondable
-  Zone arborée

-  Talus
-  Courbe de niveau
- Altimétrie
 -  56 à 90 m
 -  90 à 130 m
 -  130 à 170 m
 -  170 à 210 m
 -  210 à 240 m
 -  240 à 287 m

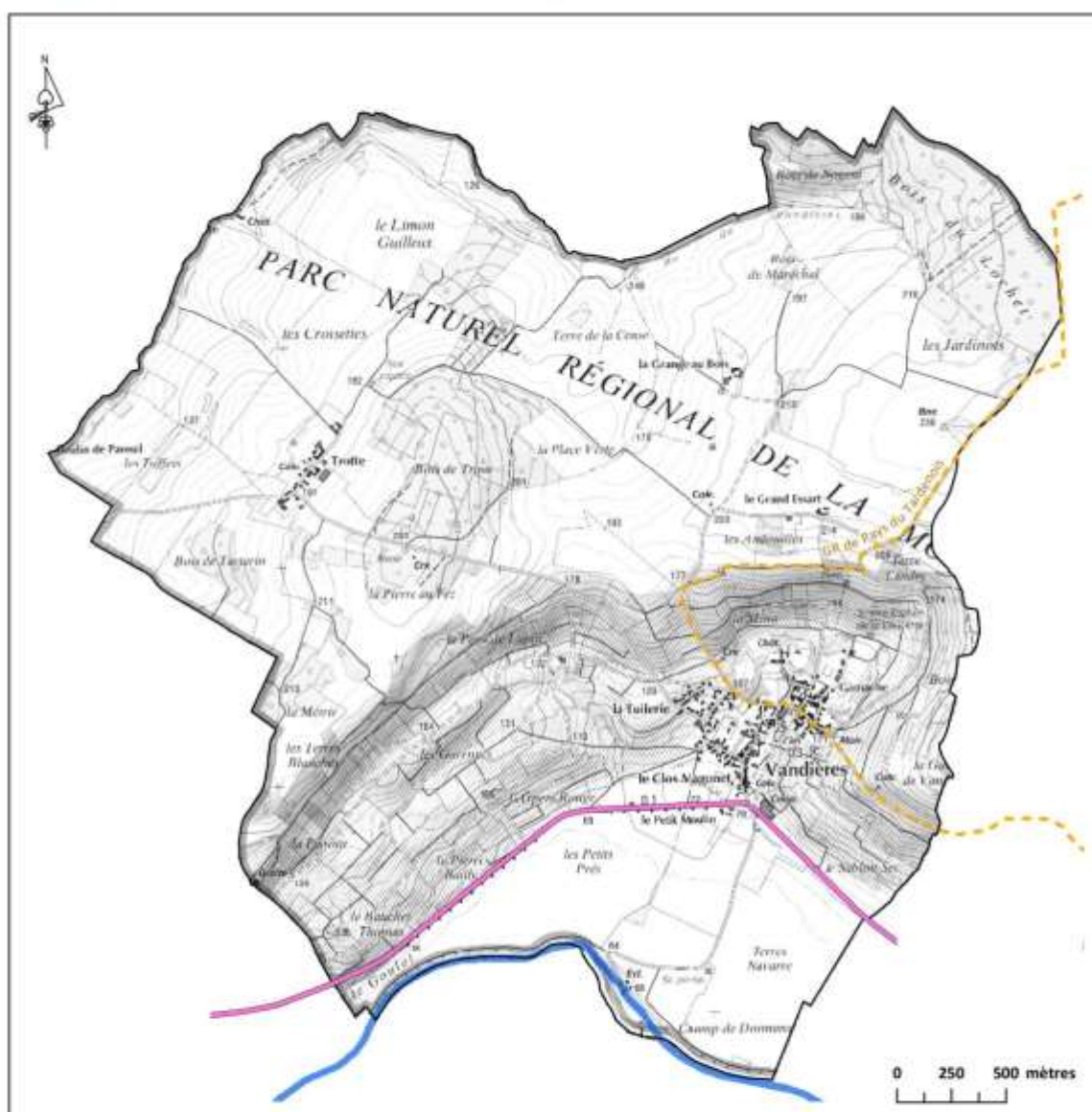
Sources : BD TOPO®-©IGN Paris 2009, BD ALTI®-©IGN Paris 2004. Reproduction interdite.
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, 2016.





Commune de Vandières
Porter à connaissance

Itinérance



Légende

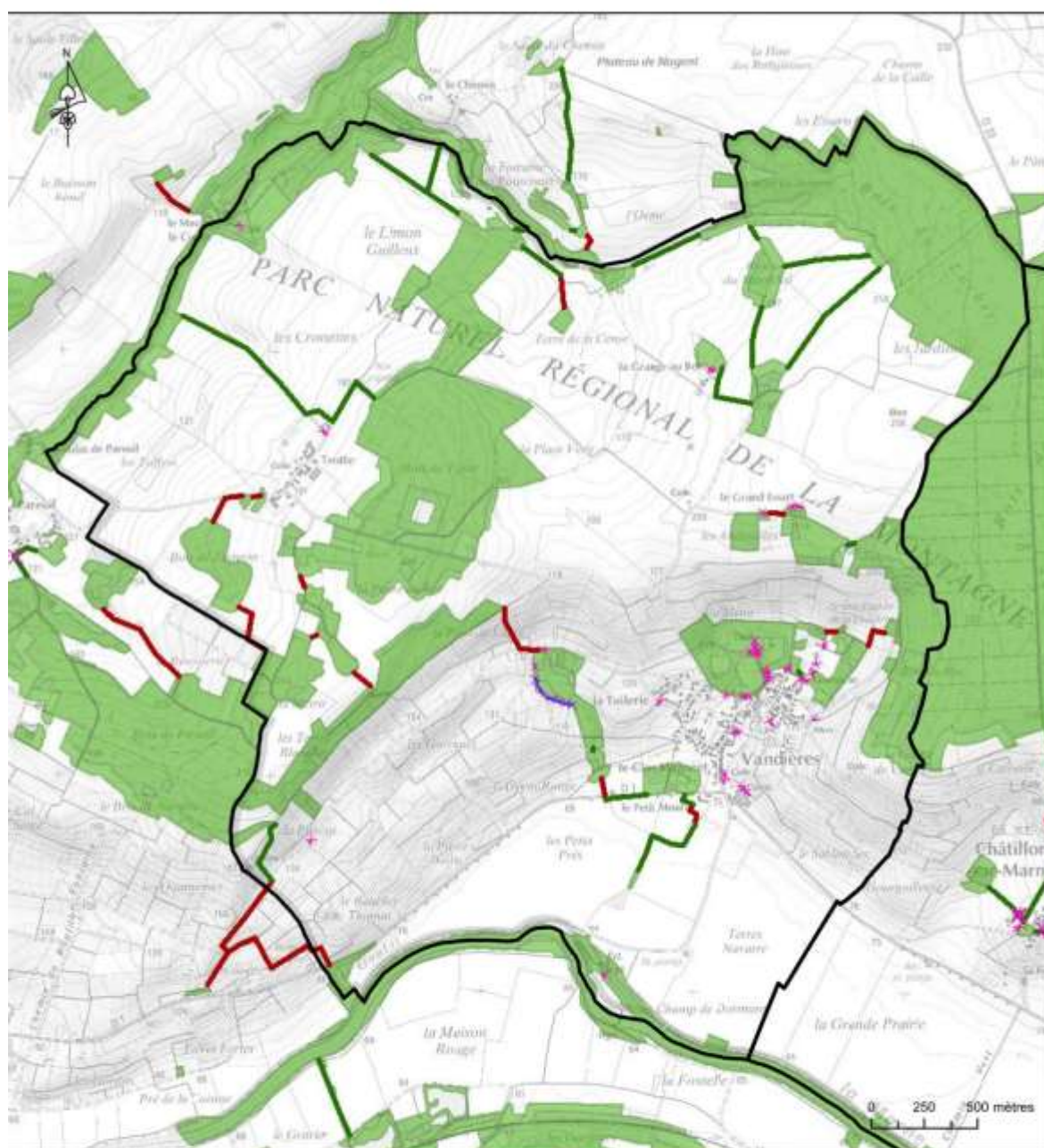
- Sentier de GR Pays de l'Ardre
- Route touristique du Champagne
- Sentier de PR
- Voie navigable

Sources : PNRMR 2012, BD CARTO®-©IGN Paris 2006, BD ALTI®-©IGN Paris 2002. Reproduction interdite.
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, 2016.



Commune de Vandières
Porter à connaissance

Éléments de la Trame verte et bleue
Trame "Forêts" - petite et moyenne faunes



Légende

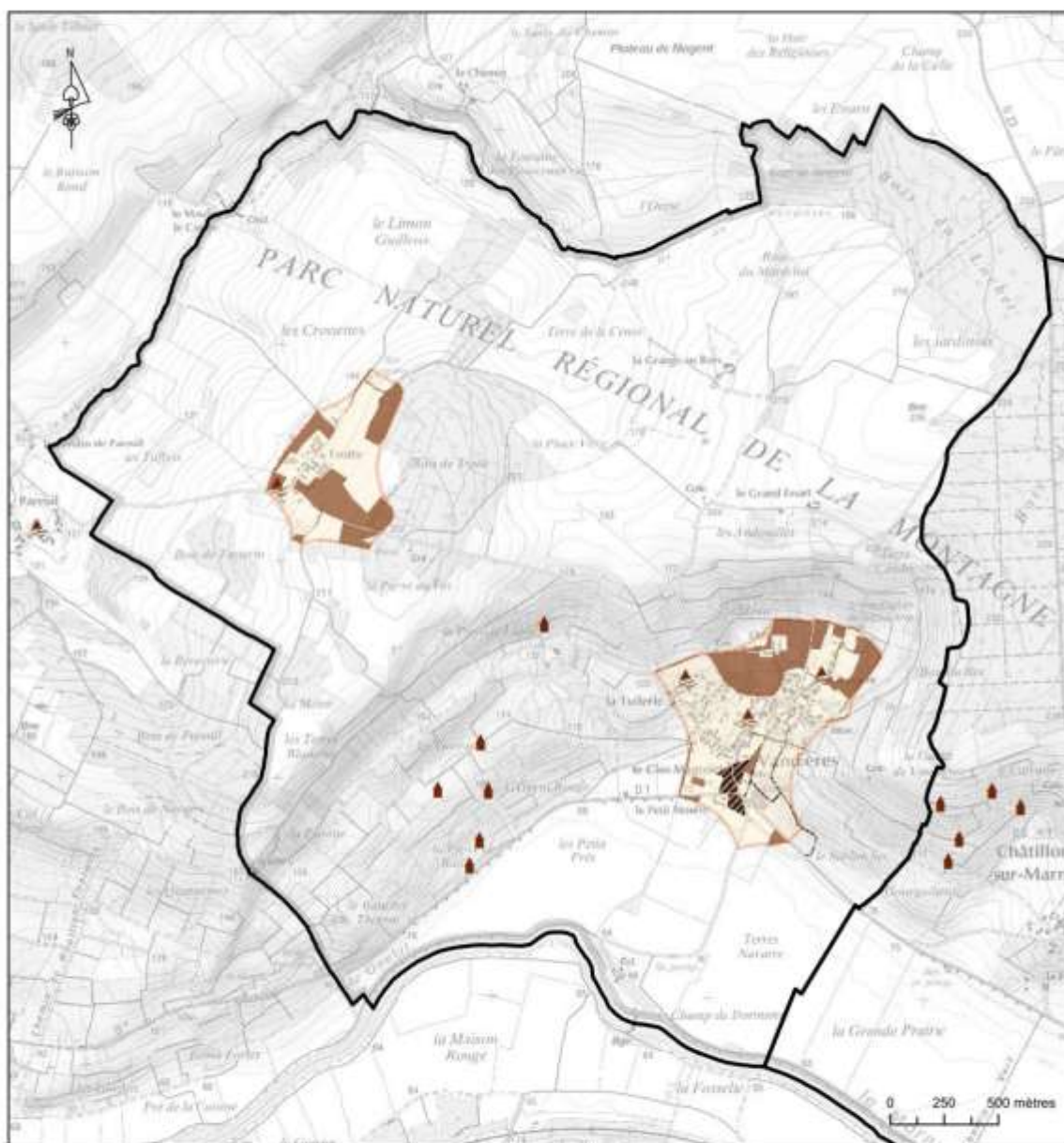
- | | | |
|----------------------|--|------------------|
| Continuum forestier | Discontinuités impactantes | Limite communale |
| Corridor fonctionnel | Bâti sur le continuum | |
| Corridor à restaurer | Route croisant un corridor (> 2500 V/jr) | |





Commune de Vandières
Porter à connaissance

Éléments de la Trame verte et bleue
Trame "Vieux bâti"



Légende

- | | | |
|---------------------------------|--|--|
| Continuum "bâti ancien" | Éléments ponctuels favorables
Lavoirs | Discontinuités impactantes |
| Réservoirs de biodiversité | Loges de vigne favorables | Route croisant un corridor (> 2500 V/jr) |
| Espace de déplacement potentiel | Monuments anciens | Limite communale |

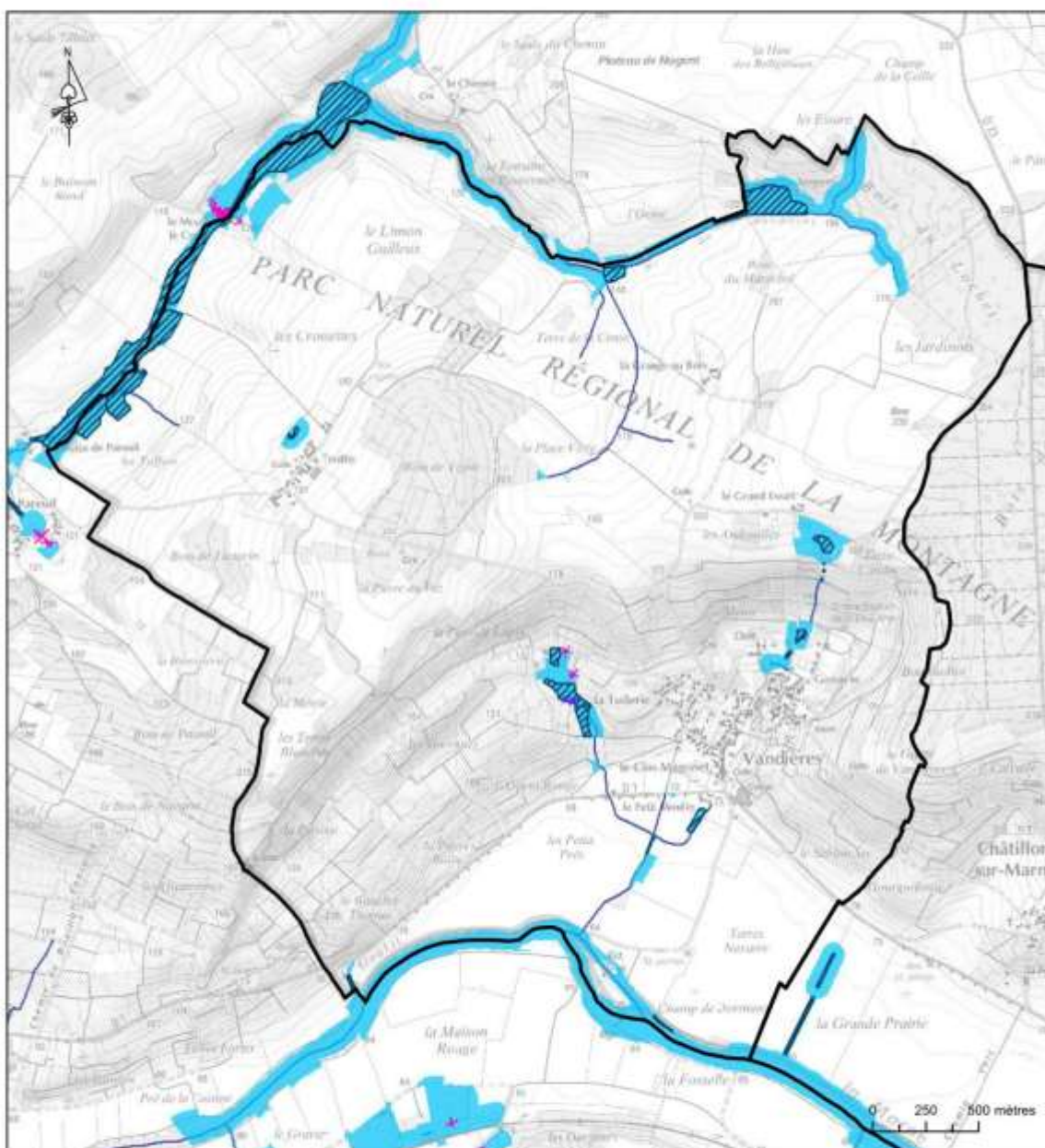
Sources : ©PNRMR 2014; ©DREAL 2007; ©ONF 2007; ©CG51 2011; BD ORTHO®-©IGN Paris 2011; SCAN25®-©IGN Paris 2009.
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, 2016





**Commune de Vandières
Porter à connaissance**

**Éléments de la Trame verte et bleue
Trame "Milieux humides"**



Légende

- Continuum "Milieux humides"
- Réservoir de biodiversité
- Cours d'eau
- Corridor fonctionnel
- Corridor à restaurer
- Discontinuités impactantes
- Route croisant un corridor (> 2500 V/jr)
- Limite communale

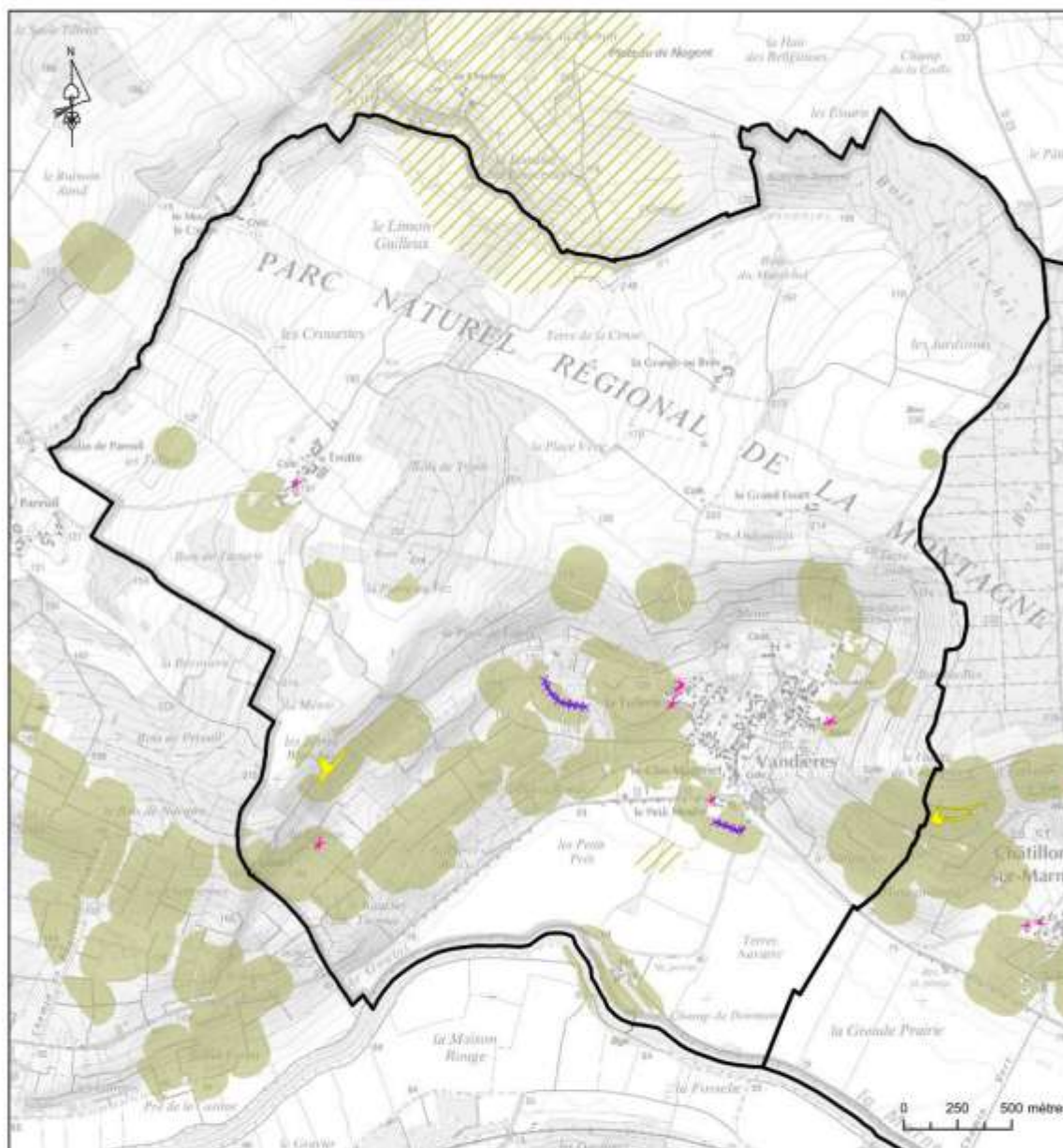
Sources : ©PNRMR 2014; ©DREAL 2007; ©ONF 2007; ©CG51 2011; BD ORTHO®-©IGN Paris 2011; SCAN25®-©IGN Paris 2009.
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, 2016





Commune de Vandières
Porter à connaissance

Éléments de la Trame verte et bleue
Trame "Milieux ouverts associés
aux espaces agricoles"

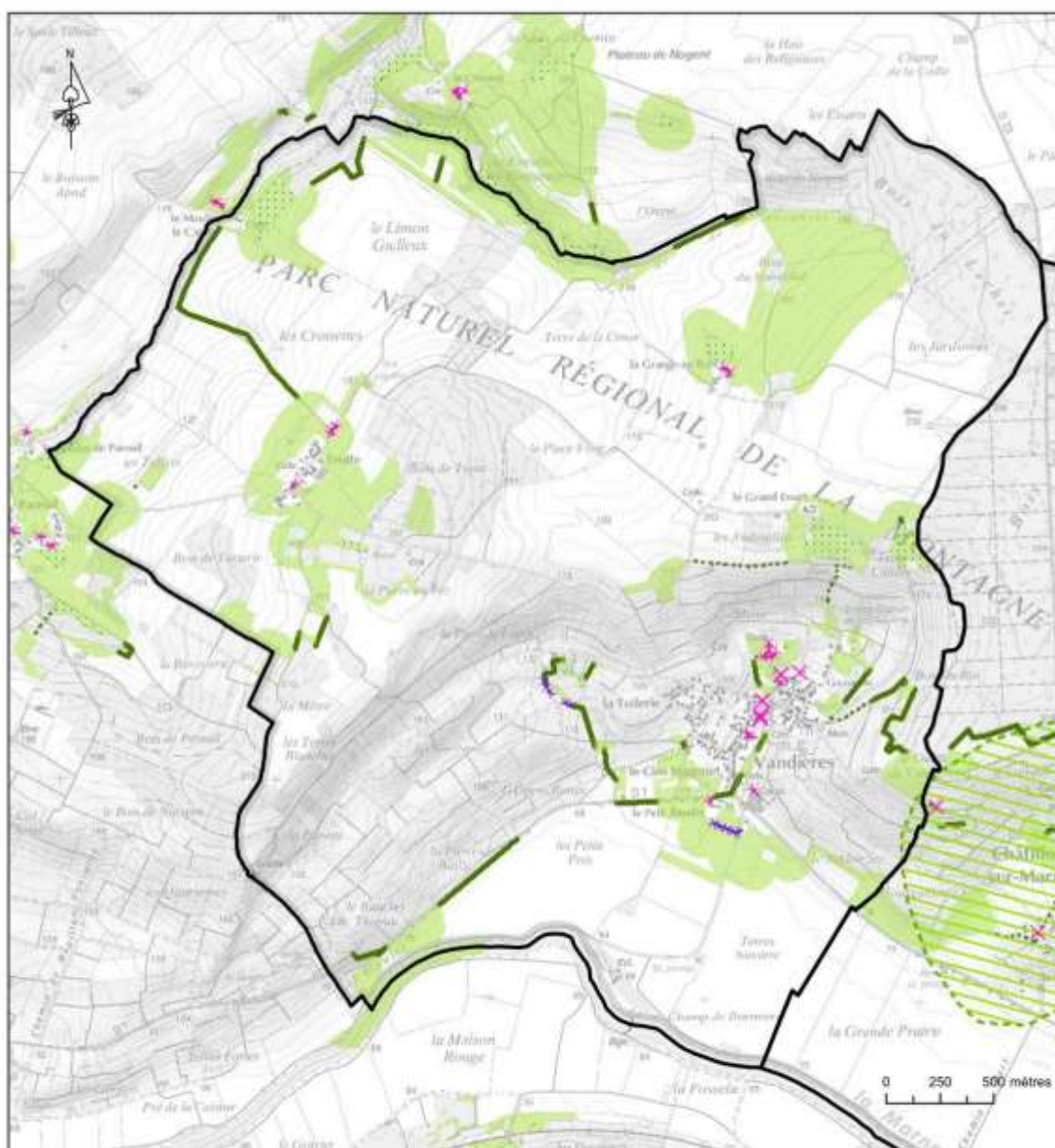


Légende










- | | | |
|---|--|------------------|
| Réservoirs de biodiversité (dont pelouses sèches) | Discontinuités impactantes | Limite communale |
| Forte densité d'interfaces entre cultures | Bâti | |
| Continuum potentiel | Route croisant un corridor (> 2500 V/jr) | |
| Corridor fonctionnel | | |
| Corridor à restaurer | | |

Sources : ©PNRMR 2014; ©DREAL 2007; ©ONF 2007; ©CG51 2011; BD ORTHO®-©IGN Paris 2011; SCAN25®-©IGN Paris 2009.
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, 2016





Légende

- | | | |
|--|--|--|
|  Continuum prairial |  Discontinuités impactantes |  Limite communale |
|  Réservoirs |  Route croisant un corridor (> 2500 V/jr) | |
|  Zones riches en jachères |  Bâti sur le continuum | |
|  Corridor fonctionnel | | |
|  Corridor à restaurer | | |

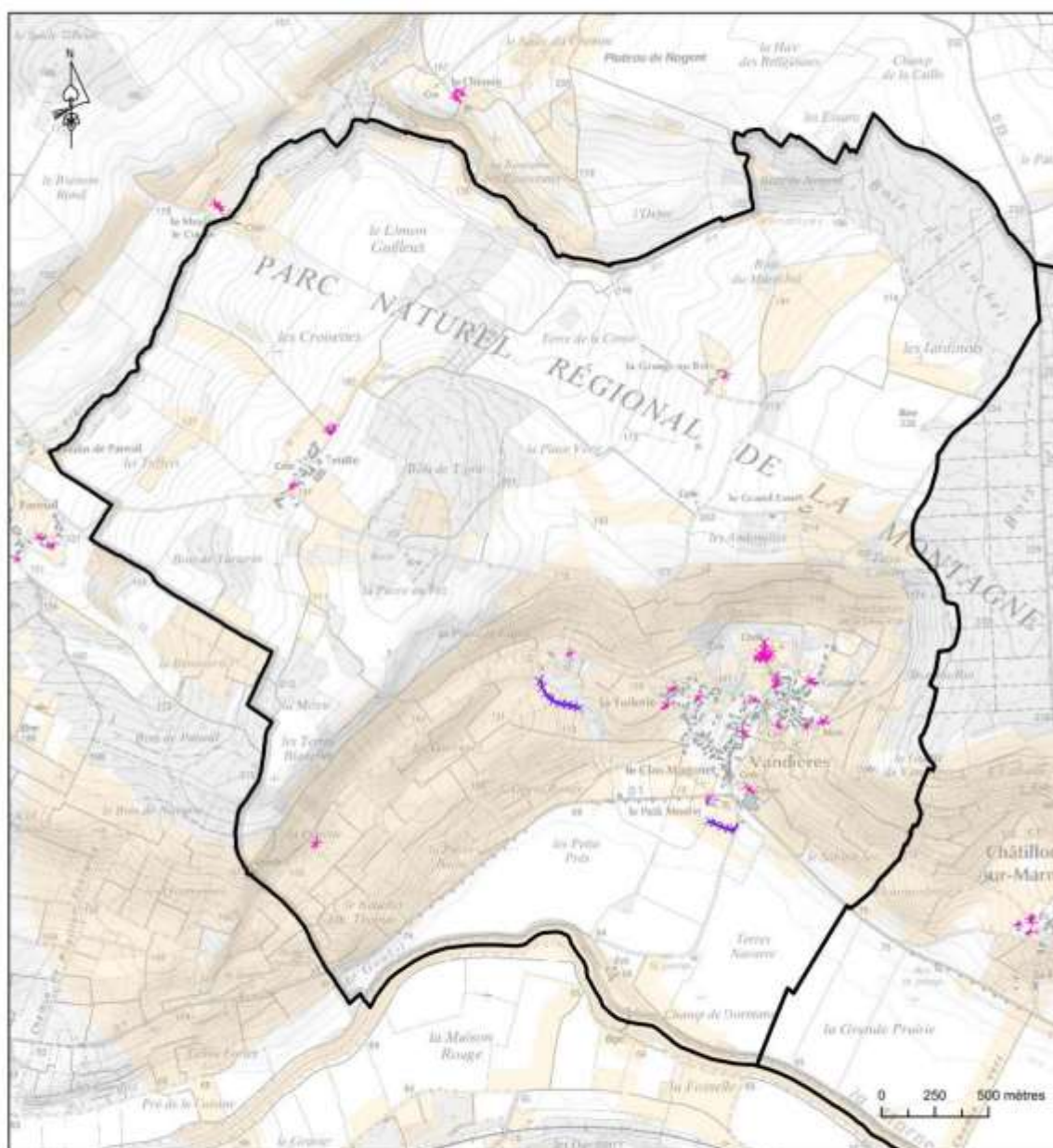
Sources : ©PNRMR 2014; ©DREAL 2007; ©ONF 2007; ©CG51 2011; BD ORTHO®-©IGN Paris 2011; SCAN25®-©IGN Paris 2009.
 Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, 2016





Commune de Vandières
Porter à connaissance

Éléments de la Trame verte et bleue
Trame "Milieux semi-ouverts"



Légende

- | | | |
|--------------------------------|--|------------------|
| Continuum milieux semi-ouverts | Discontinuités impactantes | Limite communale |
| Réservoirs de biodiversité | Route croisant un corridor (> 2500 V/jr) | |
| Grande densité de lisières | Bâti sur le continuum | |
| Corridor fonctionnel | | |
| Corridor à restaurer | | |

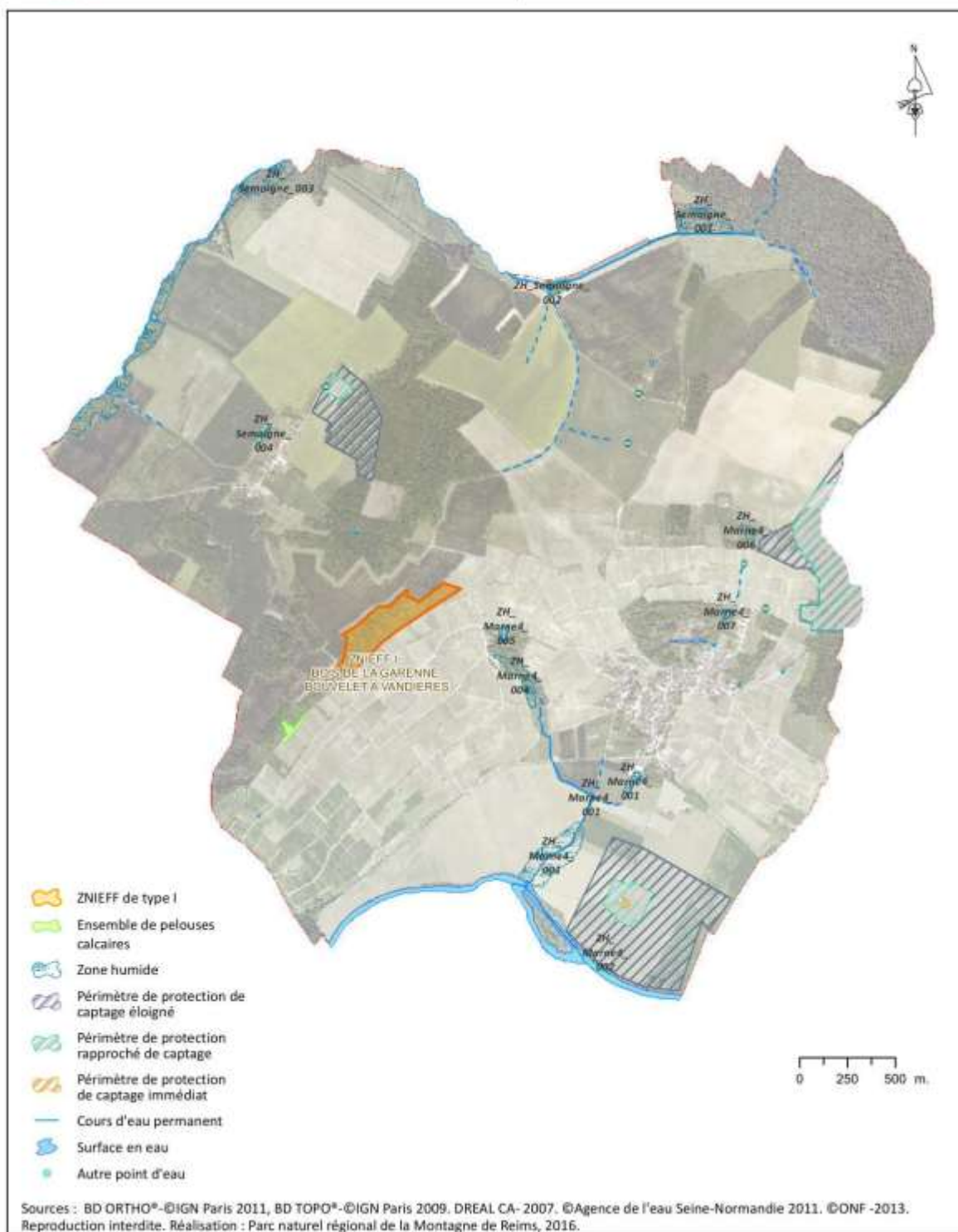
Sources : ©PNRMR 2014; ©DREAL 2007; ©ONF 2007; ©CG51 2011; BD ORTHO®-©IGN Paris 2011; SCAN25®-©IGN Paris 2009.
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, 2016





Commune de Vandières
Porter à connaissance

Éléments environnementaux



ZH_Marne4_001

Général

54433 m²

Localisation (lieu-dit / commune) : Vandières

Typologies Corine Biotope : 82.1 CHAMPS D'UN SEUL TENANT INTENSEMENT CULTIVES
53.112 Phragmitales sèches

Délimitation à partir de : Végétation hygrophile (complémentaire)
Hydromorphie du sol (principale)

Remarque générale : zone humide rivulaire et ponctuelle au sein de la zone alluviale saine de la Marne. Une cartographie précise des habitats est disponible auprès du PnrMR et des services de l'Etat.

Hydrologie

Fréquence de submersion : Jamais

Etendue de submersion : Sans objet

Entrée(s) d'eau : Canaux/Fossés Permanent (principale)
Nappes Inconnu (secondaire)

Sortie(s) d'eau : Canaux/Fossés Permanent (principale)

Fonction(s) hydraulique(s) :

Régulation naturelle des crues Intérêt faible
Ralentissement du ruissellement, protection contre l'érosion Intérêt faible
Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien naturel d'étiage Intérêt faible

Fonction(s) épuratrice(s) :

Interception des matières en suspension et des toxiques Intérêt faible
Régulation des nutriments Intérêt faible

Diagnostic du fonctionnement hydraulique : Très dégradé

Remarque sur l'hydrologie : Végétation rivulaire lacunaire et fosse ne débordant jamais. Zone humide potentiellement liée à une hydromorphie du sol résultant de la formation d'une ancienne dépression hydromorphe au sein de la zone alluviale, aujourd'hui assainie.

Biologie

Fonction(s) biologique(s) :

Pas de fonctions biologiques

Etat de conservation des milieux : Habitat dégradé à fortement dégradé

Remarques sur la biologie : pas de remarque sur les données biologiques

Contexte

Activité(s) au sein de la zone :

Chasse *(complémentaire)*
Culture *(principal)*

Activité(s) en périphérie de la zone :

Chasse *(complémentaire)*
Culture *(principal)*

Valeur(s) socio-économique(s) :

Production agricole et sylvicole

Intérêt fort

Zonage PLU : **non étudié**

Statut foncier : **inconnu**

Mesure de protection : **Charte de Parc naturel régional**

Remarque sur le contexte : **pas de remarque sur le contexte**

Bilan

Atteinte(s) :	Assèchement, drainage	<i>Impact fort</i>
	Fertilisation, amendement, emploi de phytosanitaires	<i>Impact moyen</i>
	Modification du cours d'eau, canalisation	<i>Impact moyen</i>
	Remblais	<i>Impact moyen</i>
	Suppression des haies, talus et bosquets	<i>Impact moyen</i>
	Mise en culture, travaux du sol	<i>Impact moyen</i>

Menace(s) : **Aggravation des atteintes**

Niveau de menace : **Moyen**

Fonction(s) majeure(s) : **Hydraulique**

Valeur(s) majeure(s) : **Économique**

Remarque sur le bilan : **pas de remarque sur le bilan**

Proposition d'action : **Restaurer/Réhabiliter**

Permettre d'évoluer spontanément

Mettre en place un dispositif de protection

Modifier les pratiques actuelles

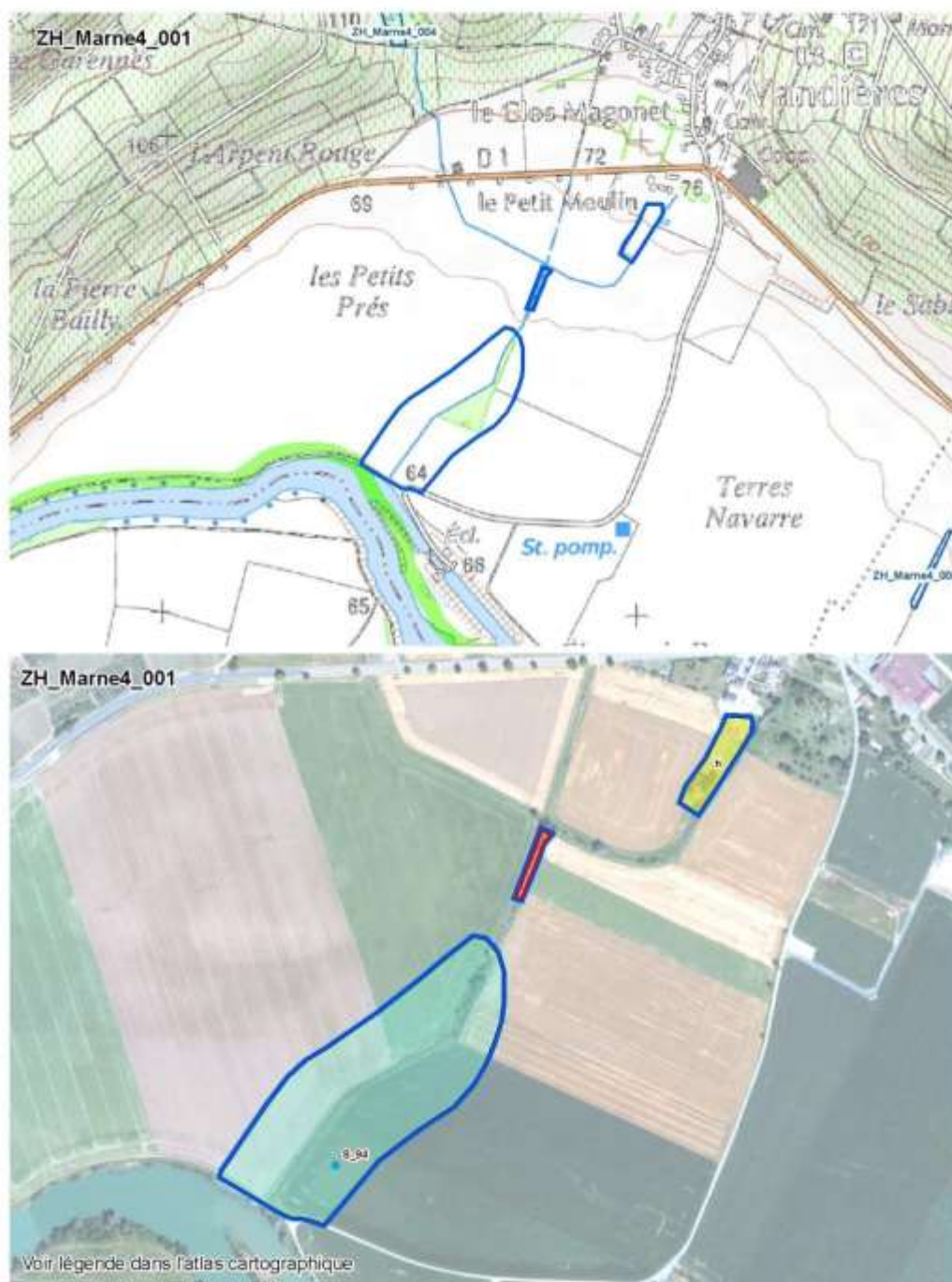
Faisabilité d'intervention : **Mauvaise**

Niveau de priorité : **Moyen**

Recommandations techniques et modalités de mise en oeuvre :

Une restauration du fossé, associée à une reconversion des labours en prairies permettrait de restaurer à minima la zone humide afin qu'elle puisse jouer pleinement son rôle tampon.

Inventaire des zones humides – Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims



Asconit Consultants / Atelier des Territoire – Mars 2015

Inventaire des zones humides – Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims



Asconit Consultants / Atelier des Territoire – Mars 2015

ZH_Marne4_002

Général

884 m²

Localisation (lieu-dit / commune) : Champs de Dormans à Vandières

Typologies Corine Biotope : 53.112 Phragmitaies sèches

Délimitation à partir de : Végétation hygrophile (principal)

Remarque générale : zone humide rivulaire associée à une bande de roselière en bordure de la Marne. Une cartographie précise des habitats est disponible auprès du PnrMR et des services de l'Etat.

Hydrologie

Fréquence de submersion : Jamais

Etendue de submersion : Sans objet

Entrée(s) d'eau : Cours d'eau Permanent (principal)

Sortie(s) d'eau : Cours d'eau Permanent (principal)

Fonction(s) hydraulique(s) :

Régulation naturelle des crues Intérêt faible

Ralentissement du ruissellement, protection contre l'érosion Intérêt faible

Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien naturel d'étiage Intérêt faible

Fonction(s) épuratrice(s) :

Interception des matières en suspension et des toxiques Intérêt faible

Régulation des nutriments Intérêt faible

Diagnostic du fonctionnement hydraulique : Proche de l'équilibre naturel

Remarque sur l'hydrologie : le fonctionnement de cette zone humide est lié à la Marne. L'équilibre est naturel au regard des conditions hydrauliques actuelles de la Marne.

Biologie

Fonction(s) biologique(s) :

Corridor écologique Intérêt faible

Zone d'alimentation, de reproduction et d'accueil pour la faune Intérêt faible

État de conservation des milieux : Habitat non dégradé

Remarques sur la biologie : Habitat humide présent : Phragmitetum communis

Contexte

Activité(s) au sein de la zone :

Pêche *(principal)*
 Tourisme et loisirs *(complémentaire)*

Activité(s) en périphérie de la zone :

Pêche *(secondaire)*
 Port *(complémentaire)*
 Culture *(principal)*

Valeur(s) socio-économique(s) :

Paysage, patrimoine culturel, identité locale : *Intérêt faible*

Zonage PLU : **non étudié**

Statut foncier : **inconnu**

Mesure de protection : **Charte de Parc naturel régional**

Remarque sur le contexte : **aucune remarque**

Bilan

Atteinte(s) : **Remblais** *Impact faible*

Menace(s) : **Aggravation des atteintes**

Niveau de menace : **Faible**

Fonction(s) majeure(s) : **Épuratrice**

Valeur(s) majeure(s) : **Culturelle et paysagère**

Remarque sur le bilan : **pas de remarque sur le bilan**

Proposition d'action : **Maintenir la gestion/protection actuelle**

Faisabilité d'intervention : **Bonne**

Niveau de priorité : **Faible**

Recommandations techniques et modalités de mise en oeuvre :

pas de recommandation spécifique

Inventaire des zones humides – Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims



Asconit Consultants / Atelier des Territoire – Mars 2015

ZH_Marne4_003

Général

1939 m²

Localisation (lieu-dit / commune) : Terres Navarre à vandières

Typologies Corine Biotope : 53.111 Phragmitales inondées

Délimitation à partir de : Végétation hygrophile (principal)

Remarque générale : zone humide rivulaire, associée à une roselière en bordure d'un fossé. Une cartographie précise des habitats est disponible auprès du PnrMR et des services de l'Etat.

Hydrologie

Fréquence de submersion : Régulièrement

Etendue de submersion : Partiellement

Entrée(s) d'eau : Canaux/Fossés Permanent (principal)

Sortie(s) d'eau : Canaux/Fossés Permanent (principal)

Fonction(s) hydraulique(s) :

Régulation naturelle des crues *Intérêt faible*Ralentissement du ruissellement, protection contre l'érosion *Intérêt faible*Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien naturel d'étiage *Intérêt faible*

Fonction(s) épuratrice(s) :

Interception des matières en suspension et des toxiques *Intérêt faible*Régulation des nutriments *Intérêt faible*

Diagnostic du fonctionnement hydraulique : Proche de l'équilibre naturel

Remarque sur l'hydrologie : L'équilibre naturel est lié aux conditions d'engorgement du fossé

Biologie

Fonction(s) biologique(s) :

Zone d'alimentation, de reproduction et d'accueil pour la faune *Intérêt faible*

Etat de conservation des milieux : Habitat non dégradé

Remarques sur la biologie : Habitat humide présent : Phragmitetum communis

Contexte

Activité(s) au sein de la zone :
 Pas d'activité marquante (principal)

Activité(s) en périphérie de la zone :
 Culture (principal)

Valeur(s) socio-économique(s) :
 Paysage, patrimoine culturel, identité locale Intérêt faible

Zonage PLU : non étudié Statut foncier : inconnu

Mesure de protection : Charte de Parc naturel régional

Remarque sur le contexte : aucune remarque

Bilan

Atteinte(s) : Assèchement, drainage Impact moyen
 Modification du cours d'eau, canalisation Impact moyen
 Mise en culture, travaux du sol Impact moyen

Menace(s) : Aggravation des atteintes

Niveau de menace : Faible

Fonction(s) majeure(s) : Épuratrice Valeur(s) majeure(s) : Culturelle et paysagère

Remarque sur le bilan : pas de remarque sur le bilan

Proposition d'action : Maintenir la gestion/protection actuelle

Faisabilité d'intervention : Bonne

Niveau de priorité : Faible

Recommandations techniques et modalités de mise en oeuvre :
 pas de recommandation spécifique

Inventaire des zones humides – Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims



Asconit Consultants / Atelier des Territoire – Mars 2015

ZH_Marne4_004

Général

17291 m²

Localisation (lieu-dit / commune) : La Tuilerie à Vandières

Typologies Corine Biotope : 53.21 Peuplements de grandes laïches (Magnocariçaies)
41.2 CHENAIES-CHARMAIESDélimitation à partir de : Végétation hygrophile (complémentaire)
Hydromorphie du sol (principale)
Topographie (secondaire)

Remarque générale : zone humide correspondant à une zone de sources. Une cartographie précise des habitats est disponible auprès du PnrMR et des services de l'Etat.

Hydrologie

Fréquence de submersion : *Jamais*Etendue de submersion : *Sans objet*Entrée(s) d'eau : Sources Permanent (principale)
Ruissellement diffus Temporaire / Intermittent (secondaire)
Précipitations Temporaire / Intermittent (complémentaire)Sortie(s) d'eau : Cours d'eau Permanent (principale)
Évaporation Temporaire / Intermittent (complémentaire)

Fonction(s) hydraulique(s) :

Régulation naturelle des crues *Intérêt faible*
Ralentissement du ruissellement, protection contre l'érosion *Intérêt faible*
Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien naturel d'étiage *Intérêt faible*

Fonction(s) épuratrice(s) :

Interception des matières en suspension et des toxiques *Intérêt faible*
Régulation des nutriments *Intérêt faible*

Diagnostic du fonctionnement hydraulique : Proche de l'équilibre naturel

Remarque sur l'hydrologie : le ruisseau qui jaillit de cette zone humide a été rectifié en fossé. Sa restauration (et surtout son rehaussement) permettrait de renforcer l'engorgement sur l'ensemble de la zone humide.

Biologie

Fonction(s) biologique(s) :

Stockage de carbone *Intérêt moyen*
Corridor écologique *Intérêt faible*
Zone d'alimentation, de reproduction et d'accueil pour la faune *Intérêt faible*Etat de conservation des milieux : *Habitat non dégradé*

Remarques sur la biologie : le boisement en amont de la zone de cariçaie correspond à une chênaie-charmaie du fait de la gestion sylvicole qui est appliquée. Toutefois, ce milieu forestier est propice à une aulnaie-frênaie de zone de suintement. Habitat présent : Magnocariçaie

Contexte

Activité(s) au sein de la zone :

Sylviculture *(principal)*
Chasse *(complémentaire)*

Activité(s) en périphérie de la zone :

Urbanisation *(complémentaire)*
Infrastructures linéaires *(complémentaire)*
Culture *(principal)*

Valeur(s) socio-économique(s) :

Production agricole et sylvicole *Intérêt fort*
Paysage, patrimoine culturel, identité locale *Intérêt moyen*

Zonage PLU : **non étudié**

Statut foncier : **inconnu**

Mesure de protection : **Charte de Parc naturel régional**

Remarque sur le contexte : **aucune remarque**

Bilan

Atteinte(s) :

Assèchement, drainage	<i>Impact moyen</i>
Atterrissement, envasement	<i>Impact moyen</i>
Décharge	<i>Impact moyen</i>
Enfrichement, fermeture du milieu	<i>Impact moyen</i>
Modification du cours d'eau, canalisation	<i>Impact moyen</i>
Remblais	<i>Impact moyen</i>
Populiculture intensive ou enrésinement	<i>Impact moyen</i>
Mise en culture, travaux du sol	<i>Impact moyen</i>
Présence d'espèce(s) invasive(s)	<i>Impact faible</i>

Menace(s) : **Aggravation des atteintes**

Niveau de menace : **Fort**

Fonction(s) majeure(s) : **Hydraulique**

Valeur(s) majeure(s) : **Économique**
Culturelle et paysagère

Remarque sur le bilan : **pas de remarque sur le bilan**

Proposition d'action : **Permettre d'évoluer spontanément**

Intervenir en périphérie

Mettre en place un dispositif de protection

Modifier les pratiques actuelles

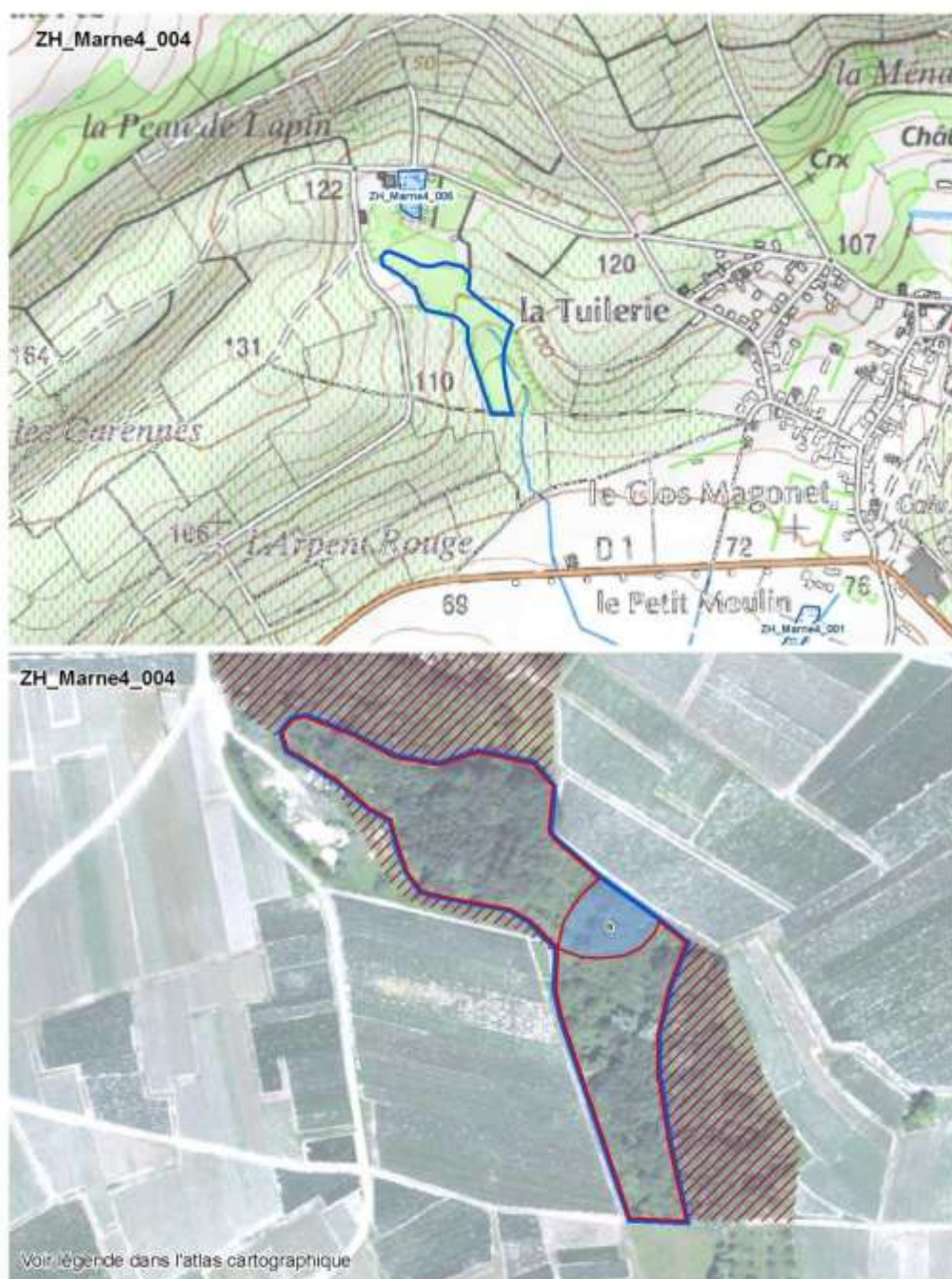
Faisabilité d'intervention : **Bonne**

Niveau de priorité : **Moyen**

Recommandations techniques et modalités de mise en œuvre :

Proscrire les interventions sylvicoles radicales et favoriser une gestion sylvicole plus extensive. Limiter les remblais autour de la zone humide au travers d'une protection contraignante.

Inventaire des zones humides – Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims



Asconit Consultants / Atelier des Territoire – Mars 2015

Inventaire des zones humides – Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims



Asconit Consultants / Atelier des Territoire – Mars 2015

ZH_Marne4_005

Général

3118 m²

Localisation (lieu-dit / commune) : La Tuilerie à Vandières

Typologies Corine Biotope : 89.24 Bassins de décantation et stations d'épuration

Délimitation à partir de : Végétation hygrophile (principal)

Remarque générale : zone humide correspondant à un bassin d'orage accueillant une saulaie. Une cartographie précise des habitats est disponible auprès du PnrMR et des services de l'Etat.

Hydrologie

Fréquence de submersion : Régulièrement Etendue de submersion : Totalem

Entrée(s) d'eau : Canaux/Fossés Temporaire / Intermittent (principal)

Sortie(s) d'eau : Canaux/Fossés Inconnu (complémentaire)

Évaporation Temporaire / Intermittent (principal)

Fonction(s) hydraulique(s) :

Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien naturel d'étiage Intérêt faible

Fonction(s) épuratrice(s) :

Interception des matières en suspension et des toxiques Intérêt fort

Diagnostic du fonctionnement hydraulique : Très dégradé

Remarque sur l'hydrologie : le fonctionnement de cette zone humide est entièrement anthropique. Ce bassin n'interagit pas ou peu avec l'aval du bassin hydrographique.

Biologie

Fonction(s) biologique(s) :

Pas de fonctions biologiques

Etat de conservation des milieux : Habitat dégradé à fortement dégradé

Remarques sur la biologie : la Saulaie correspond à un développement spontané dans le bassin d'orage.

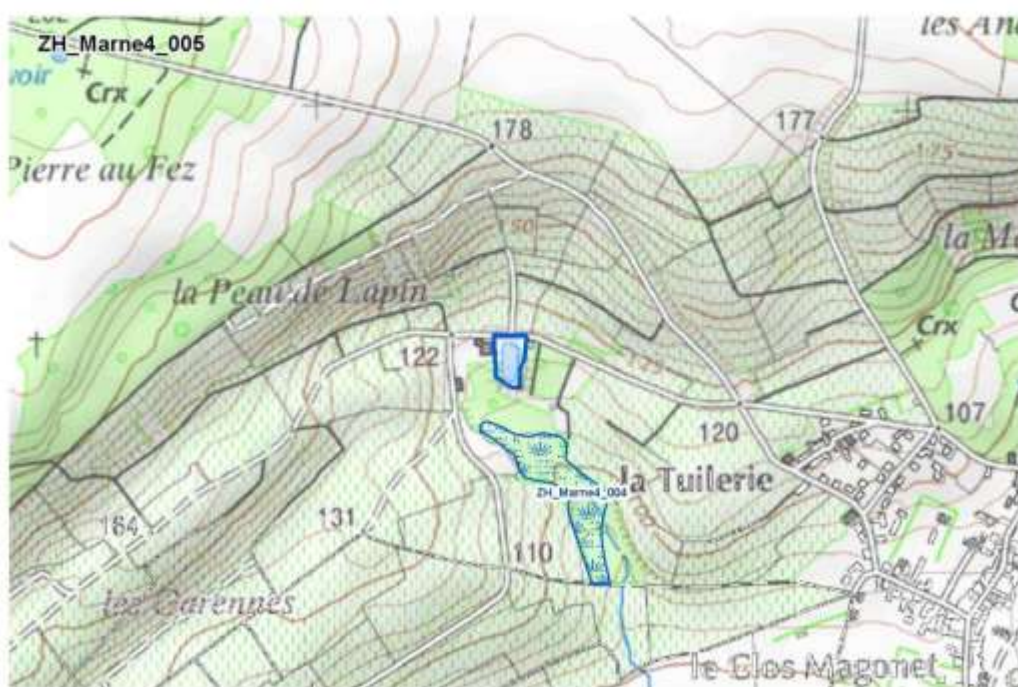
Contexte

Activité(s) au sein de la zone :	Activité(s) en périphérie de la zone :
Pas d'activité marquante <i>(principal)</i>	Urbanisation <i>(principal)</i>
	Culture <i>(principal)</i>
Valeur(s) socio-économique(s) :	
Autres	<i>Intérêt fort</i>
Zonage PLU : non étudié	Statut foncier : inconnu
Mesure de protection : Charte de Parc naturel régional	
Remarque sur le contexte : ce bassin a un rôle de stockage d'eau pour éviter les coulées de boues en aval. Il est peu entretenu compte tenu de la formation d'une saulaie.	

Bilan

Atteinte(s) :	Eutrophisation	<i>Impact fort</i>
Menace(s) :	Aggravation des atteintes	
Niveau de menace :	Faible	
Fonction(s) majeure(s) :	Hydraulique	Valeur(s) majeure(s) : Culturelle et paysagère
Remarque sur le bilan : L'eutrophisation des eaux du bassin n'est pas gênante pour le développement de la Saulaie.		
Proposition d'action : Maintenir la gestion/protection actuelle		
Faisabilité d'intervention :	Bonne	Niveau de priorité : Faible
Recommandations techniques et modalités de mise en oeuvre :		
pas de recommandation spécifique		

Inventaire des zones humides – Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims



Asconit Consultants / Atelier des Territoire – Mars 2015

ZH_Marne4_006

Général

3983 m²

Localisation (lieu-dit / commune) : Les Andouilles à Vandières

Typologies Corine Biotope : 81.2 PRAIRIES HUMIDES AMELIOREES

Délimitation à partir de : Végétation hygrophile (secondaire)
 Hydromorphie du sol (principale)
 Topographie (complémentaire)

Remarque générale : dépression humide au sein d'une prairie. Une cartographie précise des habitats est disponible auprès du PnrMR et des services de l'Etat.

Hydrologie

Fréquence de submersion : *Jamais*

Etendue de submersion : Sans objet

Entrée(s) d'eau : Ruissellement diffus Temporaire / Intermittent (principale)
 Précipitations Temporaire / Intermittent (complémentaire)
 Sources Inconnu (complémentaire)

Sortie(s) d'eau : Évaporation Temporaire / Intermittent (principale)
 Ruissellement diffus Temporaire / Intermittent (secondaire)

Fonction(s) hydraulique(s) :

Ralentissement du ruissellement, protection contre l'érosion *Intérêt faible*
 Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien naturel d'étiage *Intérêt faible*

Fonction(s) épuratrice(s) :

Pas de fonction épuratrice

Diagnostic du fonctionnement hydraulique : Proche de l'équilibre naturel

Remarque sur l'hydrologie : cette dépression humide peut être liée à la présence d'une source ou à une concentration des eaux de ruissellement à cet endroit augmentant par conséquent la durée d'engorgement après un épisode pluvieux.

Biologie

Fonction(s) biologique(s) :

Zone d'alimentation, de reproduction et d'accueil pour la faune *Intérêt faible*
 Stockage de carbone *Intérêt faible*

Etat de conservation des milieux : Habitat partiellement dégradé

Remarques sur la biologie : Habitat humide dégradé : Alopecuro pratensis - Holcetum lanati.

Contexte

Activité(s) au sein de la zone :

Fauchage *(secondaire)*
Pâturage *(principal)*

Activité(s) en périphérie de la zone :

Fauchage *(secondaire)*
Pâturage *(principal)*

Valeur(s) socio-économique(s) :

Production agricole et sylvicole

Intérêt fort

Zonage PLU : **non étudié**

Statut foncier : **inconnu**

Mesure de protection : **Charte de Parc naturel régional**

Remarque sur le contexte : **aucune remarque**

Bilan

Atteinte(s) : Fertilisation, amendement, emploi de phytosanitaires *Impact moyen*

Remblais *Impact moyen*

Surpâturage *Impact moyen*

Mise en culture, travaux du sol *Impact moyen*

Assèchement, drainage *Impact faible*

Menace(s) : **Aggravation des atteintes**

Niveau de menace : **Faible**

Fonction(s) majeure(s) : **Hydraulique**

Valeur(s) majeure(s) : **Économique**

Remarque sur le bilan : **pas de remarque sur le bilan**

Proposition d'action : **Mettre en place un dispositif de protection**

Modifier les pratiques actuelles

Faisabilité d'intervention : **Moyenne**

Niveau de priorité : **Moyen**

Recommandations techniques et modalités de mise en oeuvre :

Mettre en place une gestion extensive au droit de la zone humide

Inventaire des zones humides – Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims



Asconit Consultants / Atelier des Territoire – Mars 2015

ZH_Marne4_007**Général**1599 m²

Localisation (lieu-dit / commune) : Gamache - à proximité de la source de la Loupette à Vandières

Typologies Corine Biotope : 89.24 Bassins de décantation et stations d'épuration

Délimitation à partir de : Végétation hygrophile (principale)

Remarque générale : zone humide correspondant au bassin d'orage abritant une typhaie. Une cartographie précise des habitats est disponible auprès du PnrMR et des services de l'Etat.

Hydrologie

Fréquence de submersion : Régulièrement Etendue de submersion : Totale

Entrée(s) d'eau : Canaux/Fossés Temporaire / Intermittent (principale)

Sortie(s) d'eau : Canaux/Fossés Inconnu (complémentaire)

Évaporation Temporaire / Intermittent (principale)

Fonction(s) hydraulique(s) :

Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien naturel d'étiage Intérêt faible

Fonction(s) épuratrice(s) :

Interception des matières en suspension et des toxiques Intérêt fort

Diagnostic du fonctionnement hydraulique : Très dégradé

Remarque sur l'hydrologie : fonctionnement de la zone humide entièrement anthropique, ce bassin n'est pas ou peu connecté avec le bassin hydrographique aval.

Biologie

Fonction(s) biologique(s) :

Pas de fonctions biologiques

Etat de conservation des milieux : Habitat dégradé à fortement dégradé

Remarques sur la biologie : la typhaie se développe sur un bassin entièrement bétonné.

Contexte

Activité(s) au sein de la zone :
Autres (*principal*)

Activité(s) en périphérie de la zone :
 Sylviculture (*secondaire*)
 Urbanisation (*principal*)
 Culture (*principal*)

Valeur(s) socio-économique(s) :
Autres *Intérêt fort*

Zonage PLU : **non étudié** Statut foncier : **inconnu**

Mesure de protection : **Charte de Parc naturel régional**

Remarque sur le contexte : **bassin nécessaire pour le stockage d'eau de ruissellement et éviter les coulées de boue en aval.**

Bilan

Atteinte(s) : **Eutrophisation** *Impact fort*

Menace(s) : **Aggravation des atteintes**

Niveau de menace : **Faible**

Fonction(s) majeure(s) : **Hydraulique** Valeur(s) majeure(s) : **Culturelle et paysagère**

Remarque sur le bilan : **L'eutrophisation des eaux dans le bassin n'est pas néfaste à la typhaie**

Proposition d'action : **Maintenir la gestion/protection actuelle**

Faisabilité d'intervention : **Bonne** Niveau de priorité : **Faible**

Recommandations techniques et modalités de mise en œuvre :
pas de recommandation spécifique

Inventaire des zones humides – Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims



Asconit Consultants / Atelier des Territoire – Mars 2015

ZH_Semoigne_001

Général

32597 m²

Localisation (lieu-dit / commune) : Bois de Nogent à Vandières

Typologies Corine Biotope : 44.31 Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)

Délimitation à partir de : Végétation hygrophile (secondaire)
Hydromorphie du sol (principale)

Remarque générale : zone humide de tête de bassin versant du ruisseau de Vandières. Une cartographie précise des habitats est disponible auprès du PnrMR et des services de l'Etat.

Hydrologie

Fréquence de submersion : Inconnu

Etendue de submersion : Inconnu

Entrée(s) d'eau : Cours d'eau Temporaire / Intermittent (principale)
Ruisselement diffus Temporaire / Intermittent (principale)
Précipitations Temporaire / Intermittent (complémentaire)

Sortie(s) d'eau : Cours d'eau Permanent (principale)

Fonction(s) hydraulique(s) :

Régulation naturelle des crues Intérêt moyen
Ralentissement du ruissellement, protection contre l'érosion Intérêt faible
Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien naturel d'étiage Intérêt moyen

Fonction(s) épuratrice(s) :

Interception des matières en suspension et des toxiques Intérêt faible
Régulation des nutriments Intérêt faible

Diagnostic du fonctionnement hydraulique : Proche de l'équilibre naturel

Remarque sur l'hydrologie : zone humide de tête de bassin versant, juste en aval des zones de sources de plusieurs écoulements. Ruisseau de Vandières se jettant dans le ruisseau de Brandouille, lui-même affluent de la Semoigne. Le cours en aval de la zone humide est rectifié.

Biologie

Fonction(s) biologique(s) :

Stockage de carbone Intérêt moyen
Corridor écologique Intérêt faible
Zone d'alimentation, de reproduction et d'accueil pour la faune Intérêt faible
Support de biodiversité (diversité ou intérêt patrimonial d'espèce(s) ou d'habitat(s)) Intérêt faible

Etat de conservation des milieux : Habitat non dégradé

Remarques sur la biologie : pas de remarque sur les données biologiques

Contexte

Activité(s) au sein de la zone :

Sylviculture *(principal)*
Chasse *(complémentaire)*

Activité(s) en périphérie de la zone :

Sylviculture *(principal)*
Chasse *(complémentaire)*
Culture *(principal)*

Valeur(s) socio-économique(s) :

Production agricole et sylvicole

Intérêt fort

Zonage PLU : **non étudié**

Statut foncier : **inconnu**

Mesure de protection : **Charte de Parc naturel régional**

Remarque sur le contexte : **pas de remarque sur le contexte**

Bilan

Atteinte(s) :

Enrichissement, fermeture du milieu	<i>Impact moyen</i>
Modification du cours d'eau, canalisation	<i>Impact moyen</i>
Populiculture intensive ou enrésinement	<i>Impact moyen</i>
Assèchement, drainage	<i>Impact faible</i>
Remblais	<i>Impact faible</i>

Menace(s) : **Aggravation des atteintes**

Niveau de menace : **Faible**

Fonction(s) majeure(s) : **Hydraulique**

Valeur(s) majeure(s) : **Culturelle et paysagère**

Remarque sur le bilan : **pas de remarque sur le bilan**

Proposition d'action : **Maintenir la gestion/protection actuelle**

Faisabilité d'intervention : **Bonne**

Niveau de priorité : **Fort**

Recommandations techniques et modalités de mise en oeuvre :

pas de recommandation spécifique

Inventaire des zones humides – Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims



Asconit Consultants / Atelier des Territoire – Mars 2015

Inventaire des zones humides – Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims



Asconit Consultants / Atelier des Territoire – Mars 2015

ZH_Semoigne_002

Général

5920 m²

Localisation (lieu-dit / commune) : Terre de la Cense à Vandières

Typologies Corine Biotope : 44.12 Saussaies de plaine, collinéennes et méditerranéo-montagnardes

Délimitation à partir de : Végétation hygrophile (principale)

Remarque générale : zone humide rivulaire en bordure du ruisseau de Vandières et à la confluence de plusieurs émissaires agricoles. Une cartographie précise des habitats est disponible auprès du PnrMR et des services de l'Etat.

Hydrologie

Fréquence de submersion : Exceptionnellement

Etendue de submersion : Inconnu

Entrée(s) d'eau :	Cours d'eau	Permanent	(principale)
	Ruissellement diffus	Temporaire / Intermittent	(secondaire)
	Eaux de crues	Inconnu	(complémentaire)

Sortie(s) d'eau :	Cours d'eau	Permanent	(principale)
-------------------	-------------	-----------	--------------

Fonction(s) hydraulique(s) :

Régulation naturelle des crues	Intérêt faible
Ralentissement du ruissellement, protection contre l'érosion	Intérêt faible
Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien naturel d'étiage	Intérêt faible

Fonction(s) épuratrice(s) :

Interception des matières en suspension et des toxiques	Intérêt faible
Régulation des nutriments	Intérêt faible

Diagnostic du fonctionnement hydraulique : Sensiblement dégradé

Remarque sur l'hydrologie : L'encaissement du ruisseau de Vandières perturbe le fonctionnement de cette zone humide. A l'origine, une végétation humide devait recouvrir l'ensemble de ce cours d'eau, cette zone humide correspond à une ripisylve résiduelle.

Biologie

Fonction(s) biologique(s) :

Stockage de carbone	Intérêt moyen
Corridor écologique	Intérêt faible
Zone d'alimentation, de reproduction et d'accueil pour la faune	Intérêt faible

Etat de conservation des milieux : Habitat non dégradé

Remarques sur la biologie : pas de remarque sur les données biologiques

Contexte

Activité(s) au sein de la zone :		Activité(s) en périphérie de la zone :	
Pas d'activité marquante	<i>(principal)</i>	Culture	<i>(principal)</i>
Valeur(s) socio-économique(s) :			
Pas de valeur socio-économique identifiée		Intérêt fort	
Paysage, patrimoine culturel, identité locale		Intérêt faible	
Zonage PLU : non étudié		Statut foncier : inconnu	
Mesure de protection : Charte de Parc naturel régional			
Remarque sur le contexte : pas de remarque sur le contexte			

Bilan

Atteinte(s) :	Assèchement, drainage	Impact moyen
	Modification du cours d'eau, canalisation	Impact moyen
	Remblais	Impact moyen
	Mise en culture, travaux du sol	Impact moyen
	Populiculture intensive ou enrésinement	Impact faible
Menace(s) :	Aggravation des atteintes	
Niveau de menace :	Faible	
Fonction(s) majeure(s) :	Hydraulique	Valeur(s) majeure(s) : Culturelle et paysagère
Remarque sur le bilan : pas de remarque sur le bilan		

Proposition d'action : Mettre en place un dispositif de protection

Faisabilité d'intervention : Bonne Niveau de priorité : Moyen

Recommandations techniques et modalités de mise en oeuvre :
pas de recommandation spécifique

Inventaire des zones humides – Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims



Asconit Consultants / Atelier des Territoire – Mars 2015

ZH_Semoigne_003

Général

226695 m²

Localisation (lieu-dit / commune) : Le Moulin Le Comte - Vandières/Passy-Grigny/Anthenay

Typologies Corine Biotope : 44.31 Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)

Délimitation à partir de : Végétation hygrophile (principale)
Hydromorphie du sol (principale)

Remarque générale : zone humide de fond de vallon du ruisseau de la Brandouille. Une cartographie précise des habitats est disponible auprès du PnrMR et des services de l'Etat.

Hydrologie

Fréquence de submersion : Inconnu

Etendue de submersion : Partiellement

Entrée(s) d'eau :	Cours d'eau	Permanent	(principale)
	Ruissellement diffus	Temporaire / Intermittent	(secondaire)
	Nappes	Temporaire / Intermittent	(secondaire)
	Eaux de crues	Inconnu	(complémentaire)
Sortie(s) d'eau :	Plans d'eau	Inconnu	(complémentaire)
	Cours d'eau	Permanent	(principale)
	Nappes	Temporaire / Intermittent	(complémentaire)

Fonction(s) hydraulique(s) :

Régulation naturelle des crues	Intérêt moyen
Ralentissement du ruissellement, protection contre l'érosion	Intérêt moyen
Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien naturel d'étiage	Intérêt fort

Fonction(s) épuratrice(s) :

Interception des matières en suspension et des toxiques	Intérêt moyen
Régulation des nutriments	Intérêt fort

Diagnostic du fonctionnement hydraulique : Proche de l'équilibre naturel

Remarque sur l'hydrologie : Le ruisseau est probablement encaissé. Néanmoins, le fond de vallon possède naturellement un degré d'humidité modéré (hydromorphie marquée mais peu intense).

Biologie

Fonction(s) biologique(s) :

Corridor écologique	Intérêt fort
Zone d'alimentation, de reproduction et d'accueil pour la faune	Intérêt moyen
Support de biodiversité (diversité ou intérêt patrimonial d'espèce(s) ou d'habitat(s))	Intérêt moyen
Stockage de carbone	Intérêt moyen

Etat de conservation des milieux : Habitat partiellement dégradé

Remarques sur la biologie : la ripisylve et les boisements rivulaires possèdent un cortège sélectionné, enrichi en frêne, faible présence d'aulnes. Habitat humide présent : Aïnenion glutinoso – incanae

Contexte

Activité(s) au sein de la zone :

Sylviculture	<i>(principal)</i>
Pêche	<i>(secondaire)</i>
Chasse	<i>(secondaire)</i>
Urbanisation	<i>(complémentaire)</i>

Activité(s) en périphérie de la zone :

Culture	<i>(principal)</i>
---------	--------------------

Valeur(s) socio-économique(s) :

Production agricole et sylvicole	<i>Intérêt moyen</i>
Paysage, patrimoine culturel, identité locale	<i>Intérêt faible</i>

Zonage PLU : **non étudié**

Statut foncier : **inconnu**

Mesure de protection : Charte de Parc naturel régional

Remarque sur le contexte : **Cette zone humide est un caractéristique du paysage du Tardenois.**

Bilan

Atteinte(s) :

Création de plans d'eau	<i>Impact moyen</i>
Décharge	<i>Impact moyen</i>
Modification du cours d'eau, canalsation	<i>Impact moyen</i>
Remblais	<i>Impact moyen</i>
Populiculture intensive ou enrésinement	<i>Impact moyen</i>
Urbanisation	<i>Impact faible</i>

Menace(s) : **Aggravation des atteintes**

Niveau de menace : **Moyen**

Fonction(s) majeure(s) : **Hydraulique**

Valeur(s) majeure(s) : **Culturelle et paysagère**

Remarque sur le bilan : **pas de remarque sur le bilan**

Proposition d'action : **Maintenir la gestion/protection actuelle**

Mettre en place un dispositif de protection

Faisabilité d'intervention : **Bonne**

Niveau de priorité : **Fort**

Recommandations techniques et modalités de mise en oeuvre :

pas de recommandation spécifique

Inventaire des zones humides – Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims

ZH_Semoigne_003



ZH_Semoigne_003



Asconit Consultants / Atelier des Territoire – Mars 2015

Inventaire des zones humides – Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims



Asconit Consultants / Atelier des Territoire – Mars 2015

ZH_Semoigne_004

Général

940 m²

Localisation (lieu-dit / commune) : Trotte - Vandières

Typologies Corine Biotope : 89.24 Bassins de décantation et stations d'épuration

Délimitation à partir de : Végétation hygrophile (principale)

Remarque générale : bassins de décantation provenant du village de Trotte. Végétation rivulaire composant ces bassins. Une cartographie précise des habitats est disponible auprès du PnrMR et des services de l'Etat.

Hydrologie

Fréquence de submersion : Toujours

Etendue de submersion : Totale

Entrée(s) d'eau :	Sources	Permanent	(principale)
	Précipitations	Temporaire / Intermittent	(complémentaire)
	Ruissellement diffus	Temporaire / Intermittent	(complémentaire)

Sortie(s) d'eau :	Canaux/Fossés	Permanent	(principale)
-------------------	---------------	-----------	--------------

Fonction(s) hydraulique(s) :

Ralentissement du ruissellement, protection contre l'érosion	Intérêt faible
Stockage des eaux de surface, recharge des nappes, soutien naturel d'étiage	Intérêt faible

Fonction(s) épuratrice(s) :

Interception des matières en suspension et des toxiques	Intérêt fort
Régulation des nutriments	Intérêt fort

Diagnostic du fonctionnement hydraulique : Très dégradé

Remarque sur l'hydrologie : zone humide entièrement anthropique. l'humidité des terrains autour des bassins est lié au remblais.

Biologie

Fonction(s) biologique(s) :

Zone d'alimentation, de reproduction et d'accueil pour la faune	Intérêt faible
---	----------------

Etat de conservation des milieux : Habitat dégradé à fortement dégradé

Remarques sur la biologie : bassins favorables aux amphibiens et aux odonates

Contexte

Activité(s) au sein de la zone :

Autres (principale)

Activité(s) en périphérie de la zone :

Urbanisation (complémentaire)

Fauchage (principale)

Culture (principale)

Valeur(s) socio-économique(s) :

Autres

Intérêt fort

Zonage PLU : non étudié

Statut foncier : inconnu

Mesure de protection : Charte de Parc naturel régional

Remarque sur le contexte : zone humide servant à décantation des eaux usées ou pluviales.

Bilan

Atteinte(s) : Eutrophisation

Impact fort

rejets polluant

Impact moyen

Menace(s) : Aggravation des atteintes

Niveau de menace : Moyen

Fonction(s) majeure(s) : Hydraulique

Valeur(s) majeure(s) : Culturelle et paysagère

Remarque sur le bilan : Cette zone humide limite la pollution des eaux sur le village de Trotte. Elle est probablement gérée de manière régulière.

Proposition d'action : Maintenir la gestion/protection actuelle

Mettre en place un dispositif de protection

Faisabilité d'intervention : Bonne

Niveau de priorité : Fort

Recommandations techniques et modalités de mise en oeuvre :

pas de recommandation spécifique

Inventaire des zones humides – Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims



Voir légende dans l'atlas cartographique

Asconit Consultants / Atelier des Territoire – Mars 2015

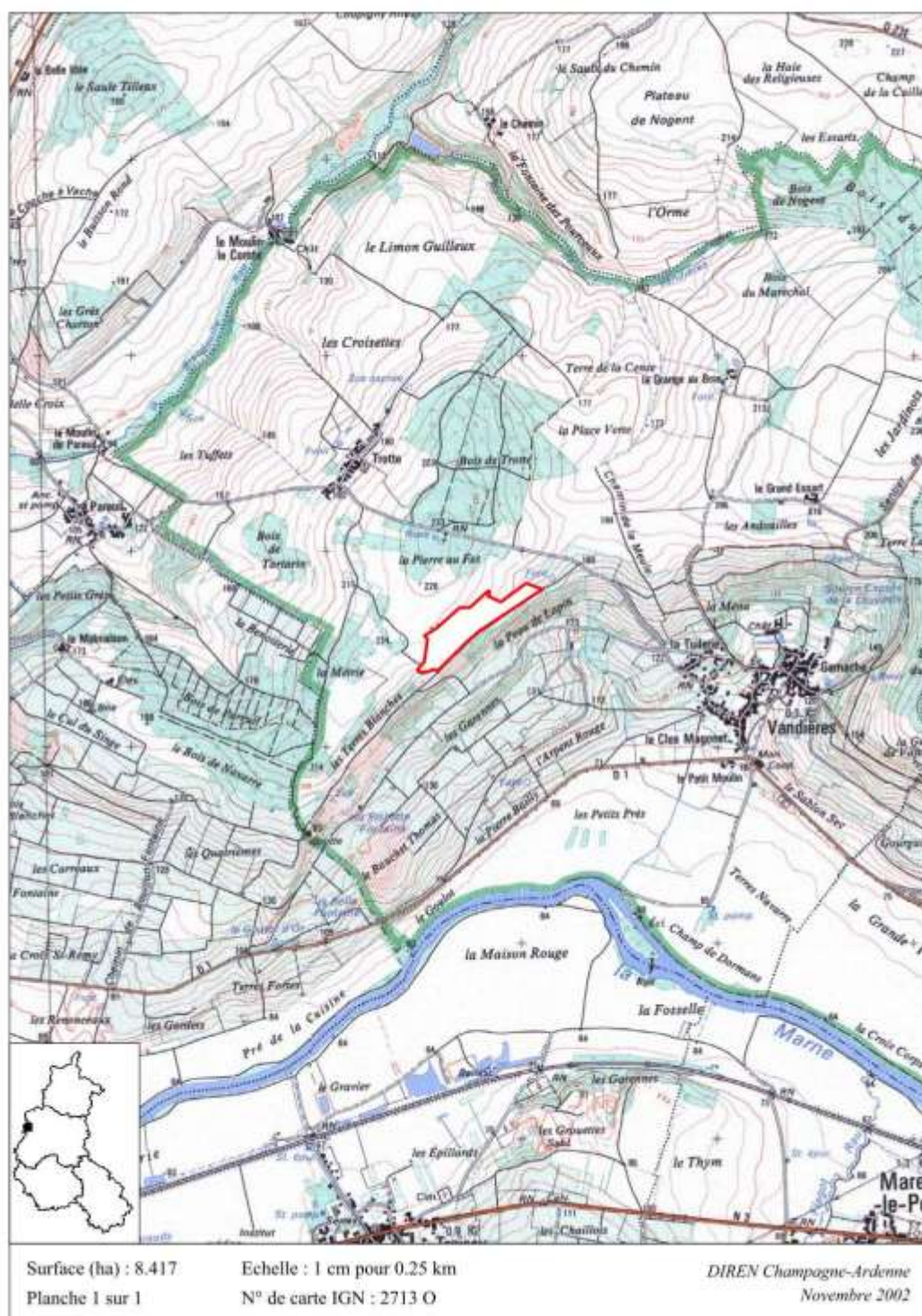
Inventaire des zones humides – Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims




Asconit Consultants / Atelier des Territoire – Mars 2015

FICHE ZNIEFF N° 210013064

BOIS DE LA GARENNE BOUVELET A VANDIERES



Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique			
Région : CHAMPAGNE-ARDENNE			
BOIS DE LA GARENNE BOUVELET A VANDIERES			
	N° rég. : 00000427	N° SPN : 210013064	Type de zone : I
Direction Régionale de l'Environnement CHAMPAGNE-ARDENNE	Superficie : 8,00 (ha)	Type de procédure : Correction complémentaire	
Année de description : 1987	Altitude : 160 - 200 (m)		
Année de mise à jour : 1999			
<i>DIFFUSION PUBLIQUE - ZNIEFF évaluée par le SPN-MNHN le 16/06/2005</i>			

Rédacteurs : MORGAN, G.R.E.F.F.E.

Liste de communes :

51592 VANDIERES

Typologie des milieux :

a) Milieux déterminants :

4124	100	Chênaies-charmaies sub-atlantiques à stellaire
621	0	Végétation des rochers et falaises intérieures calcaires

b) Autres milieux :

c) Périphérie :

8321	Vignobles
4	Forêts
8	Terrains agricoles et paysages artificialisés

Commentaires :

Compléments descriptifs :

a) Géomorphologie :

70	Escarpeement, versant pentu
----	-----------------------------

Commentaires :

b) Activités humaines :

02	Sylviculture
----	--------------

Commentaires :

c) Statuts de propriété :

00	Indéterminé
----	-------------

Commentaires :

d) Mesures de protection :

80	Parc Naturel Régional
01	Aucune protection

Commentaires :

e) Autres inventaires :

Directive habitats

Directive Oiseaux

Facteurs influençant l'évolution de la zone :

540	Entretiens liés à la sylviculture, nettoyages, épandages
-----	--

N° rég. : 00000427 / N° SPN : 210013064

Page 1



Commentaires :

Critères d'intérêt

a) Patrimoniaux :

- 10 Ecologique
- 36 Phanérogames
- 35 Ptéridophytes

b) Fonctionnels :

- 60 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
- 51 Rôle naturel de protection contre l'érosion des sols

c) Complémentaires :

- 81 Paysager
- 82 Géomorphologique
- 83 Géologique

Bilan des connaissances concernant les espèces :

	Mamm.	Oiseaux	Reptiles	Amphib	Poissons	Insectes	Autr. Inv.	Phanéro.	Ptéridop.	Bryophy.	Lichens	Champ.	Algues
Prospection	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0
Nb. Espèces citées	1	0	0	0	0	0	0	36	1	3	0	0	0
Nb. Espèces protégées													
Nb. sp. rares ou menacées													
Nb. Espèces endémiques													
Nb. sp. à aire disjointe								2	1				
Nb. sp. en limite d'aire								1					
Nb. sp. margin. écologique													

Critères de délimitation de la zone :

- 02 Répartition et agencement des habitats
- 01 Répartition des espèces (faune, flore)
- 04 Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaires : La délimitation de la ZNIEFF suit les limites du secteur boisé le plus riche l'est et le contour du bois à l'ouest (limité par les terres agricoles)

Commentaire général :

La ZNIEFF du Bois de la Garenne Bouvelet est située dans le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims, à l'ouest du village de Vandières, sur le haut d'un coteau très raide exposé au sud-est. On y observe des phénomènes géologiques et géomorphologiques caractéristiques de la vallée de la Marne avec des glissements de terrain anciens et présence de gros blocs de calcaires et meulière sur la pente. Diverses fougères ont colonisé les parois des blocs, dont une espèce de polygone assez rare dans la Marne (*Polypodium interjectum*). La ZNIEFF est constituée par une végétation forestière de type hêtraie-frênaie calcicole (*Scillo bifoliae-Carpinetum*). Outre le frêne et le hêtre, la strate arborescente est composée du charme (très abondant dans le taillis), du chêne pédonculé, de l'érable champêtre, du tilleul à grandes feuilles, du merisier. La strate arbustive comprend le noisetier, l'aubépine monogyne, le fusain, le groseillier à maquereaux, le rosier des champs, etc. Le tapis herbacé est riche et varié avec la scille à deux feuilles (une des seules stations recensées dans le département de la Marne), le lierre, l'anémone des bois et l'ornithogale des pyrénées bien représentés, l'orchis pourpre, le céphalanthère pâle, l'iris fétide (assez rare dans la région), l'euphorbe faux-amandier, le gouet tacheté, la mercuriale vivace, le lamier jaune, etc. Situé en limite de la zone viticole d'A.O.C. Champagne, le site présente un certain intérêt paysager. Il est dans un bon état général de

N° rég. : 00000427 / N° SPN : 210013064

Page 2

conservation.

Liens avec d'autres ZNIEFF

:

210000725 BOIS ET PELOUSES DES COTEAUX DE TINCOURT

Sources / Informateurs

EQUIPE SCIENTIFIQUE REGIONALE (1987 - 1989)

THEVENIN Stéphane (1990 - 1998)

Sources / Bibliographies

N° rég. : 00000427 / N° SPN : 210013064

Page 3

Liste d'espèces 2a : Espèces déterminantes

Taxon	Milieu	Statut	Abond.	Effectif		Période d'obs.		Source
				min	max	début	fin	
Angiospermes								
Monocotylédones								
<i>Iris foetidissima</i>	4124	L	B					
<i>Scilla bifolia</i>	4124	D	B					
Ptéridophytes								
Filicinophytes (fougères)								
<i>Polypodium interjectum</i>	621	D	B					



INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE

Bois de la Garenne Bouvelet à Vandières

L'inventaire du Patrimoine naturel dénommé inventaire des Zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique (Znieff) a notamment pour but de vous aider à connaître et à mieux gérer les richesses naturelles de votre commune. Cet inventaire national, initié en 1982 par le Ministère chargé de l'Environnement, a été financé en Champagne-Ardenne par l'Etat et le Conseil Régional. Il a été actualisé et complété entre 1997 et 2003.

La nature constitue une richesse qui contribue à la qualité de notre vie quotidienne ; elle peut constituer un atout pour le développement économique de notre région. Les zones naturelles inventoriées dans les Znieff sont comparables aux monuments et aux oeuvres d'art. Comme tout patrimoine, elles doivent être protégées et entretenues pour être transmises intactes ou restaurées aux générations futures.

Une Znieff est une zone de superficie variable dont la valeur biologique élevée est due à la présence d'espèces animales et végétales rares et (ou) à l'existence de groupements végétaux remarquables. Elle peut présenter également un intérêt particulier d'un point de vue paysager, géologique ou hydrologique par exemple.

Votre commune est concernée par une ou plusieurs des 814 Znieff de la région Champagne-Ardenne. Nous vous présentons ici celle dite du **Bois de la Garenne Bouvelet à Vandières**.

Une zone naturelle est souvent un milieu fragile et menacé. Compte-tenu de l'intérêt que présente le Patrimoine Naturel pour chacun d'entre nous, nous vous remercions des actions qu'il vous sera possible d'initier en vue de sensibiliser à cet important problème le plus large auditoire.

Commune de Vandières

Département de la Marne

Bois de la Garenne Bouvelet

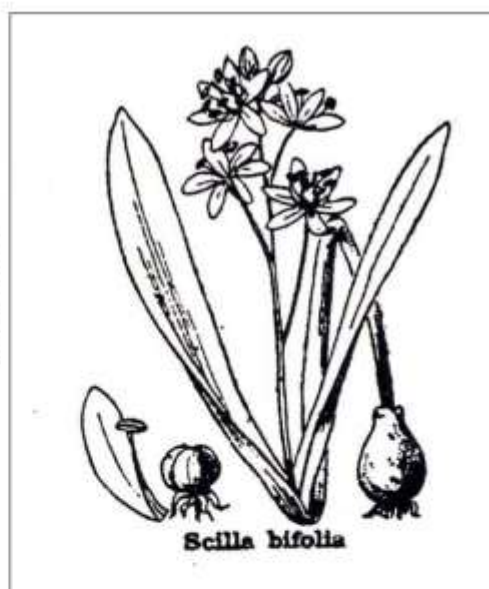
Znieff n° 210013064

Un vallon forestier à flore remarquable

La Znieff du Bois de la Garenne Bouvelet est située dans le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims, à l'ouest du village de Vandières, sur le haut d'un coteau très raide exposé au sud-est. On y observe des phénomènes géologiques caractéristiques de la vallée de la Marne avec des glissements de terrain anciens et présence de gros blocs de calcaires et meulière sur la pente.

La Znieff est constituée par une végétation forestière de type hêtraie-frênaie. Outre le frêne et le hêtre, la strate arborescente est composée du charme (très abondant dans le taillis), du chêne pédonculé, de l'érable champêtre, du tilleul à grandes feuilles, du merisier. Le sous-bois est riche et varié avec la scille à deux feuilles (une des seules stations recensées dans le département de la Marne), le lierre, l'iris fétide (assez rare dans la région) et l'anémone des bois bien représentés.

La **scille à deux feuilles** est une petite liliacée printanière, de 10 à 25 cm de haut, aux feuilles étroites, vert brillant et aux fleurs en étoile, de couleur bleu vif (parfois roses ou blanches) s'épanouissant de février à début avril. Elle est propre aux stations forestières des régions calcaires.



Une protection et une gestion possibles

L'existence d'une Znieff ne signifie pas qu'une zone doit être protégée réglementairement : cependant il vous appartient de veiller à ce que vos documents d'aménagement assurent sa pérennité ; il conviendrait à ce titre que la zone soit inscrite en zone Np (zone naturelle patrimoniale) au plan local d'urbanisme (PLU).

Pour maintenir l'intérêt écologique et biologique du site, il serait bon d'éviter certaines pratiques qui sont de nature à remettre en cause ce dernier, ici le défrichage ou le remplacement des feuillus actuels par d'autres essences, résineuses ou feuillues, ainsi que le dépôt de déblais ou de gravats. Par contre, le maintien de l'actuelle gestion forestière est préconisé.

Un intérêt pour la commune

Le maintien en état d'une telle zone présente pour votre commune un intérêt biologique et scientifique majeur avec la conservation d'un patrimoine irremplaçable. De plus, ce site aux remarquables qualités paysagères pourrait être fréquenté par les promeneurs ; différents panneaux explicatifs sur sa géologie et son écologie pourraient être mis à leur disposition.

L'iris fétide est l'un des seuls iris sauvages de Champagne, avec deux à trois fleurs de couleur bleue, blanche ou jaune mêlé de violet. De répartition atlantique et méditerranéenne, il ne supporte pas les climats de l'Europe centrale et se situe en Champagne-Ardenne à sa limite de répartition vers le nord-est.

